

Histoire & Traditions populaires



Le Marescot
Photographie Claire Coeuret

N° 116

Décembre 2011

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot 14170 L'Oudon

Foyer rural du Billot



Histoire et Traditions populaires

Bulletin trimestriel publié par le Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Tel / Fax : 02 31 20 62 72

Décembre 2011 – n° 116 – 38^e année

Responsables de la publication:

Gérant : Jack **Maneuvrier** – **Membres :** Almir **Bellier**, Dominique **Bordeaux**, Yvon et Arlette **Bouillé**, Eric **Bourgault**, Denise **Bourgault**, , Thierry et Paule **Bricon**, Stéphanie **Bricon**, José et Claude **Castel**, Florent et Mercé **Chaboissier**, Michel et Marie-France **Chanu**, Claire **Coeuret**, Yvette **Denis**, Pierre et Brigitte **Ferrand**, Jean-Pierre et Roselyne **Gallou**, Pierre et Christiane **Girard**, Jean et Marie **Godet**, Gérard et Chantal **Guillin**, Guy **Hardouin**, Marie-Thérèse **Hugot**, Daniel et Monique **Lalizel**, Bernard et Majo **Lecerf**, Colette **Léchenault**, Claude et Michèle **Lemaître**, Gwenaëlle **Petit-Cochin**, Christophe **Maneuvrier**, Danie **Maneuvrier**, Michel **Nigault**, Jacqueline **Pavy**, Odile **Plékan**, Olivier et Fabienne **Storez**, Jean et Françoise **Tramblais**, François et Colette **Wèbre**

Abonnement simple : 16 € + Frais d'envoi : 6 € = 22 €

Chèque à l'ordre du Foyer rural du Billot

Abonnement avec adhésion au Foyer (nécessaire pour participer aux activités) : 20 €

Périodicité : mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin étant généralement un livre d'accompagnement de l'exposition annuelle.

Sommaire décembre 2012

<i>Bulletin de réabonnement</i>		p. 3
<i>A nos lecteurs</i>		p. 4
<i>Résultat du concours enfant de l'exposition « le cheval et l'homme »</i>		p. 5
<i>La journée manoirs</i>	Jack Maneuvrier Photographies : Thierry Bricon, Claire Coeuret, Daniel Lalizel	p. 7
<i>Le Marescot à Montpinçon</i>		p. 9
<i>Le Belleau</i>		p. 13
<i>Le manoir du Verger au Mesnil-Durand</i>		p. 15
<i>La Cour Loyau au Mesnil-Durand</i>		p. 22
<i>L'industrie des forges et la clouterie à Livarot</i>	S. et H. Paumier	p. 23
<i>Le Gronde à Saint-Pierre-sur-Dives</i>	S. et H. Paumier	p. 56
<i>Liste des adhérents 2011</i>	Chantal Guillin	p. 66

A nos lecteurs

Avec ce numéro se termine normalement votre abonnement, à l'exception des abonnements souscrits après le mois de septembre. Nous espérons que vous voudrez bien nous renouveler votre confiance et votre soutien au moyen du bulletin d'abonnement joint.

Nous conserverons en 2012 l'ensemble des manifestations réalisées cette année : randonnée pédestre le 3^e dimanche du mois, préparation de l'exposition le 3^e samedi de chaque mois à partir de 14h30, un voyage en car à une date à préciser, notre Forum de l'archéologie et des Traditions populaires au mois d'août et bien entendu notre exposition annuelle qui aura pour thème : « **Les boissons en Pays d'Auge** ». Nous évoquerons l'histoire les boissons traditionnelles de notre région : cidre, poiré, calvados, pommeau mais aussi la bière fabriquée à Lisieux dans trois brasseries avant la dernière guerre et le vin présent au Moyen Âge, comme en témoignent les toponymes « la vigne » de nombreuses communes de notre région. Nous nous intéresserons aux artisans fabriquant des ustensiles nécessaires aux boissons : contenants divers en bois (tonneliers), en terre (potiers produisant cruches, carafes, gourdes...), en verre (bouteillers, verriers) mais aussi au commerce des boissons, à leur conservation et enfin à diverses boissons familiales : frénette, tisanes médicinales diverses, apéritifs et liqueurs « maison » et enfin au café, souvent arrosé d'un petit calva, offert il n'y a pas si longtemps dans toutes les fermes du Pays d'Auge.

Notre concours pour les enfants proposés aux visiteurs de l'exposition a connu un vif succès. Les participants ont été très nombreux (plus de 200). Les dix premiers ont reçu un livre et nous publions, page suivante, l'ensemble des résultats.

Une date à retenir : samedi 21 janvier 2012 à 16 h : **Assemblée Générale**, mais vous recevrez individuellement une invitation.

Le montant de l'adhésion n'a pas changé :

Abonnement simple : 16 €

Abonnement avec adhésion à l'association (nécessaire pour participer aux activités : 20 €

De nombreux bulletins sont distribués dans la région par des membres du conseil d'administration ; pour un envoi par la poste il convient d'ajouter 6 €

Résultats du concours enfants

Exposition « Le cheval et l'homme »

Enfants moins de 9 ans : maximum : 35 points

1ères :	Anne et Claire FICHEUX 20 rue Dierville 62116 Bucquoi	35 points
3e	Pierrick LETEMPLIER 16 rue du capitaine Dabloville 14250 Brouay	33 points
4e	Jeanne CHAINIAU La Bergerie 14170 Montpinçon – L'Oudon	32 points
	Noémie LETEMPLIER 29 rue de Bonn 14123 Ifs	32 points
	Léopoldine CELLIER L'Eglise 14340 Notre-Dame-D'Estrées	32 points
	Margaux et Camille MAMBOUR 11 rue Auguste Blanc 14000 Caen	32
9e	Chloé SPECKENS La ferme du lieu Jumel 14100 Saint-Jean de Livet	31
10e	Hugo DRILLON 122 rue de l'ancienne forge 76730 Saâne Saint Just	30,5

Enfants de plus de dix ans : maximum : 48 points

1ère : Justine Chainiau 47 points
La bergerie
Montpinçon - L'Oudon

2e Maud BLAISE 46
768 route d'Aboville
14250 Brouay

Salomé RENOUF 46
route de Livarot
Saint Germain de Livet

Jeanne MANEUVRIER 46
4 allée des Pommiers
1414 Ver-sur-Mer

Julie GARNIER 46
La Gare
Fresné la Mère

Juliette BACHET 46
Chemin d'Englesqueville
14340 Saint-Laurent-du-Mont

Marie LEVRARD 44
17 bis rue de Stockholm
14000 Caen

Antoine RAYON 44
Les Domines
14140 Vieux-Pont-en-Auge

Steven et Gwendeline SOREL 44
le Billot
14170 L'Oudon

Bravo à tous !
Le Foyer est heureux de vous offrir un livre

La journée manoirs

Jack Maneuvrier

Photographies : Thierry Bricon, Claire Coeuret, Daniel Lalizel

C'est par une belle journée d'automne que s'est déroulée notre journée manoirs. De nombreux participants : 122, un beau soleil, un repas sympathique préparé par nos cuisiniers : François Wèbre pour la viande, Alain Coeuret pour les frites, le charme et l'intérêt des maisons visitées et surtout la gentillesse, la chaleur et l'amitié des propriétaires qui nous ont reçus : M. au Haut d'Ammeville, M. Huguenin au Belleau, Mlle Nelly Creusier au Marescot, à Montpinçon, M. Barry Cox à la Cour Loyau et M. D'Alençon au manoir du Verger au Mesnil-Durand, ont fait de cette journée un succès et beaucoup de participants ont tenu à nous manifester leur satisfaction.

Voici une courte présentation des maisons visitées :



Le Haut d'Ammeville - Montpinçon



Le Marescot vers 1940

Le Marescot – Montpinçon

Jack Maneuvrier

Le manoir du Marescot tire vraisemblablement son nom de la famille Marescot présente à Montpinçon depuis au moins le XVII^e siècle comme en témoignent les actes figurant dans les registres paroissiaux :

7 avril 1697 : baptême : François Charles René de Marescot fils de François et de Marie Piedoux

26 février 1698 : baptême : Philippe de Marescot fils de François et de Marie Piedoux

25 février 1699 : baptême : Françoise Marguerite de Marescot fille de François et de Marie Piedoux
François René de Marescot fils de François et de Marie Piedoux

3 février 1705 : mariage : Catherine de Marescot fille de Claude de Marescot et de noble dame Elisabeth Polin, ses père et mère de la de Montpinçon et Messire Thomas de Morel,

14 juin 1705 : Damoiselle „, de Marescot morte chez Monsieur de Marescot a été inhumée à Vimoutiers, de notre consentement et ainsi que la dite demoiselle l'avait souhaité,

14 septembre 1709 : mariage : Marie Bonne Catherine de Marescot de Philippe de Marescot, écuyer, sieur de Montmirel¹ et de Catherine de Vallongne et François Charles Lermite fils de Charles Lermite seigneur et patron de Lieury et de Françoise Cécile Le Normand

28 novembre 1722 : mariage : Marie Françoise Gratiane de Marescot, fille de François et de Marie Piedoux et Messire Jacques de Beranger, chevalier, seigneur baron de Grandmesnil, Norrey, les Moutiers et autres terres et seigneuries

18 octobre 1754 : décès : a été inhumé dans l'église le corps de feu François de Marescot, écuyer, sieur de Montmirel,

Il ne nous est pas possible pour l'instant d'affirmer que les Marescot de Montpinçon étaient apparentés avec Michel Marescot né à Vimoutiers le 10 -07-1539 décédé à Paris le 20-10-1605 , maître es arts en 1557, recteur de l'Université en 1564, docteur en médecine en 1566, Michel Marescot devient le premier médecin du roi Henri IV en 1595 et pour toutes ces raisons et ses probables nobles origines italiennes, il est anobli en 1596.

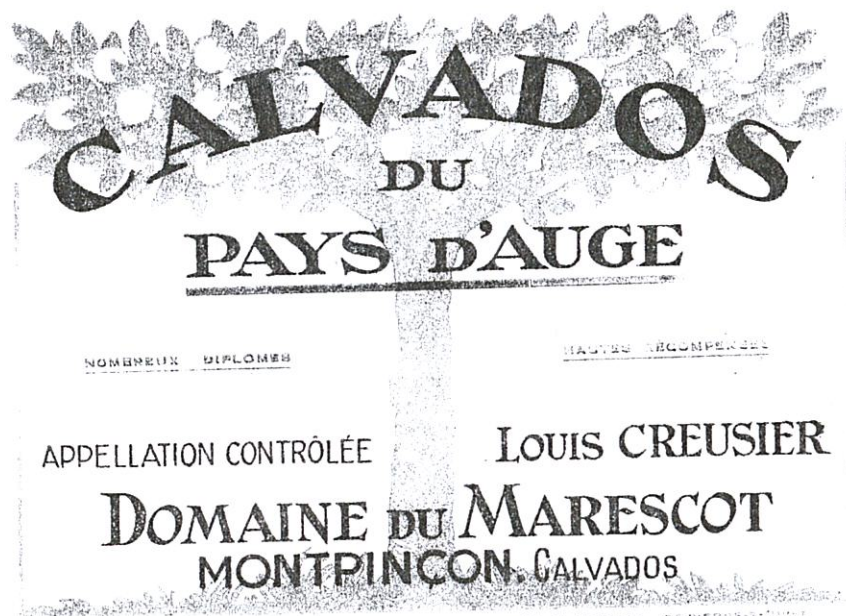
Le manoir

La manoir du Marescot est situé à Montpinçon, au pied d'une côte à proximité d'un petit affluent de L'Oudon, l'Aubette. Le logis semble remonter à la fin du XVI^e siècle comme pourrait le montrer le vestige d'un bel encorbellement, la tour d'escalier sur la façade arrière et un épi de faîtage à la glaçure verte provenant vraisemblablement des ateliers du Pré d'Auge. Mais au fil du temps la plus grande partie de son pan de bois a été renouvelé des décharges obliques seules ou disposées en triples ou quadruples rangées, jusqu'à une surprenante grande croix de Saint-André à proximité

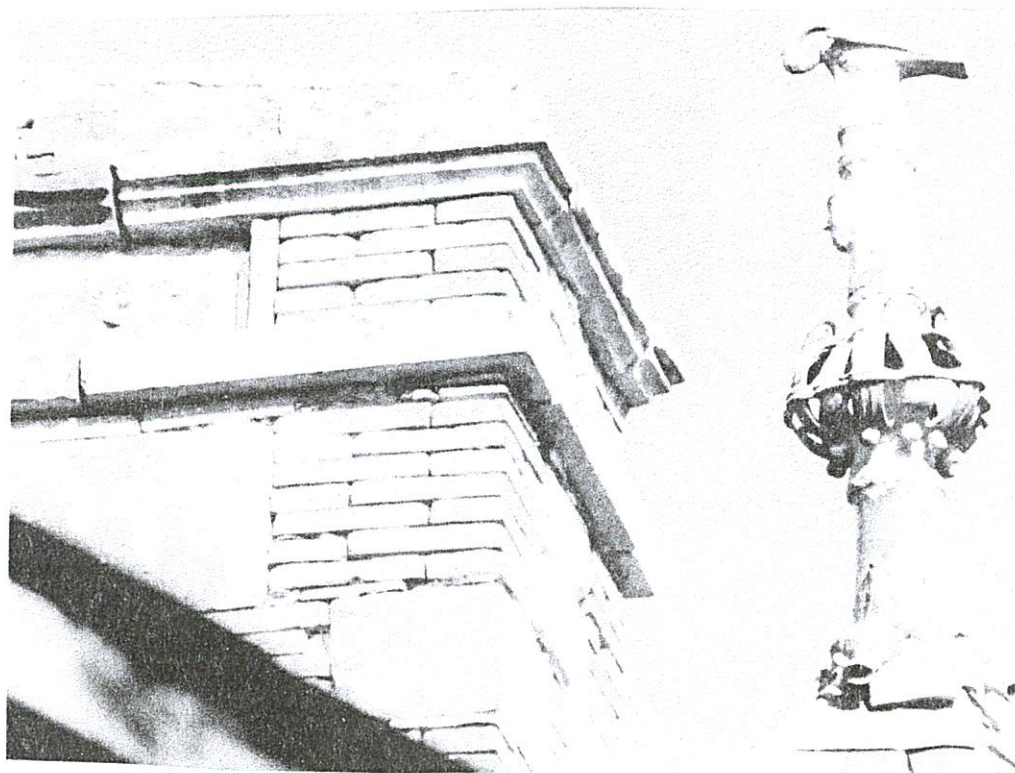
¹ Domaine possédant une belle maison visitée voici quelques années et situé à Montpinçon

d'une ancienne ouverture aujourd'hui aveugle. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont été agrandies. La toiture de tuiles est percée sur ses pans coupés de deux grandes cheminées constituées d'un damier de briques et de pierres ., en place depuis la construction de la maison, offrent une discrète décoration en particulier le grand épi, à la glaçure verte, surmonté d'un pigeon ou d'un crécerelle , très certainement fabriqué au Pré d'Auge.

Profitant de la pente naturelle du terrain, la maison est assise sur une cave où coule un petit ruisseau qui lui assure fraîcheur et humidité. C'est dans cette cave que madame Creusier préparait ses livarots blancs quelle vendait à des affineurs au marché de Livarot. Madame Creusier a été la dernière fermière a fabriqué des fromages dans la commune de Montpinçon à la fin des années 1950. A la même époque, l'exploitation agricole était le siège d'une importante production de cidre.



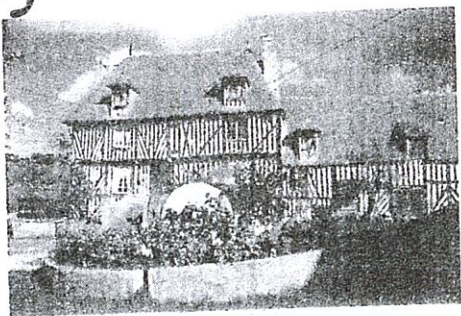
Sur la façade arrière, une tourelle essentée d'ardoises renferme la cage d'escalier qui mène à l'étage. La toiture de tuiles est encadrée de hautes cheminées formées d'un damier de briques et pierres et des épis de faîtage en terre vernissée, sans doute fabriqués au Pré d'Auge au milieu du XVI^e siècle,





Cidre fermier du Marescot

Fabrication traditionnelle en tonneau de bois



Domaine Du Marescot
Nelly CREUSIER
14170 L'UDON - 0231206092
ncreusier@free.fr

75 cl.

Contient des sulfites

4°vol

L 1 - 2 - 3

Perpétuant une tradition familiale, Nelly Creusier produit un excellent cidre fermier que les visiteurs ont pu apprécier

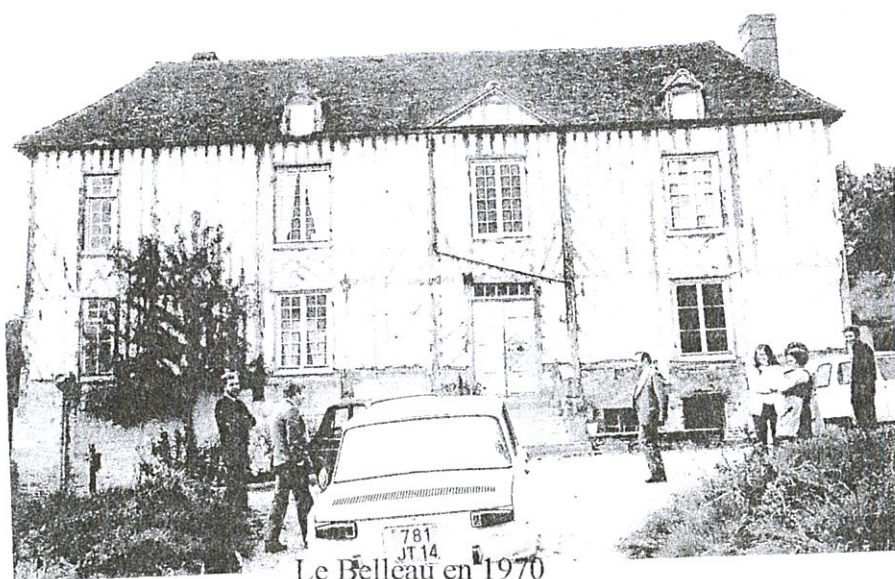
Le Belleau – Montpinçon

En 1711, un registre conservé dans la mairie de Montpinçon nous informe que la ferme de Monsieur de Belleau était imposée pour 1200 livres. On peut donc supposer que le nom de cette propriété tire son nom de cette famille présente dans la région en particulier au manoir du Coudray à Tortisambert.

Le 25 septembre 1754, noble dame Marie de Belleau épouse de Monsieur de Cordey est la marraine de François de Marguerie fils de François, écuyer sieur de Grandcour et de noble dame Charlotte Angélique de Gautier. ' Registre paroissial Montpinçon ».

Le logis apparaît comme une vaste demeure à huit travées limitées par de longs poteaux partant de la sole jusqu'à la sablière haute. Ce procédé archaïque abandonné vers le XIVe siècle réapparaît aux XVIIe et XVIIIe siècles. En effet les charpentiers se méfient de l'utilisation de bois courts superposés pour assurer une parfaite stabilité lors des constructions de maisons à deux niveaux. Au Belleau, les décharges obliques qui assurent la rigidité de l'ensemble sont nombreuses : souvent au nombre de 4 parfois même de 5. On peut estimer que la maison a été construite à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe. Elle est construite sur une cave ce qui est assez rare dans les maisons à pans de bois.

Le Belleau domine la cour Marguerie, vaste domaine en herbe où au XIe siècle se dressait la motte seigneuriale où se dressait le petit château de bois de Raoul de Montpinçon, dapifer du duc de Normandie, baron de Montpinçon, à proximité du manoir de la Roque et dont on peut encore apercevoir quelques vestiges : douves, talus...





Le Belleau en 2011

Le manoir du Verger

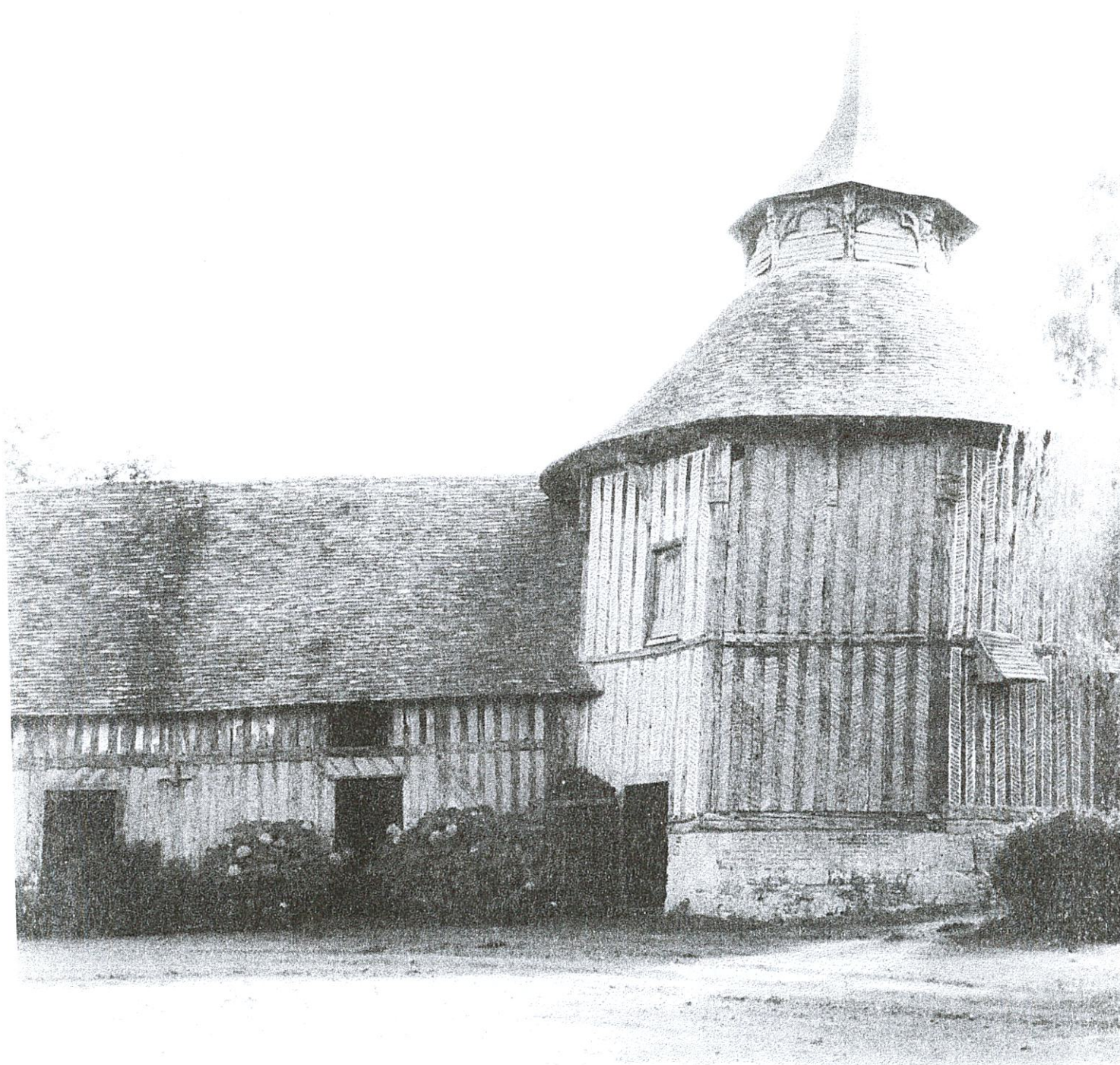
au Mesnil-Durand

Quand, après avoir suivi un petit chemin creux, ombragé on arrive au manoir du Verger, la surprise est totale et le regard admiratif devant cette belle propriété qui dresse avec fierté, tout d'abord, un superbe colombier.

L'article rédigé par Louis de Neuville pour la Statistique Monumentale d'Arcisse de Caumont nous apprend : »Au Mesnil-Durand se trouvait encore le fief du Verger qui appartenait sous le règne de François 1er, à Julien Hesdiart, sieu du Verger et de Boishébert, élu à Lisieux, anobli en 1552 Ce fief, mouvant de la seigneurie du Mesnil-Durand, est devenu au commencement du règne de Louis XV, la possession de la famille Jourdain. On y voit un manoir peu ancien et un colombier d'une construction antérieure et d'un effet pittoresque. Cette terre est actuellement la propriété de Mme de Saint-Vulfran, née Jourdain du Verger. Aujourd'hui le domaine appartient à M. et Mme D'Alençon. Le manoir a disparu et l'habitation a été installée dans l'ancien pressoir où a été conservé le tour en granit.



L'antique pressoir du domaine du Verger , XVIe siècle ? Transformé en une élégante maison d'habitation



Le colombier du manoir du Verger construit en 1455

COLOMBIER DU MANOIR DU VERGER

Commune du Mesnil-Durand

Renseignements fournis par M. Alain d'Alençon

Origine : Colombier dont la construction aurait débuté en 1455 ⁽¹⁾

Forme : Octogonale

Matériaux :

- ◆ Soubassement en pierre de gros appareil qui à chaque angle soutient les poteaux corniers, les remplissages sont en silex de toutes tailles, mais ils peuvent être remplacés par des briques qui sur certains côtés comprennent plusieurs rangs.
- ◆ A l'intérieur le soubassement a une hauteur de 1m25 voire 1m40 selon les côtés ; il est possible que les soles aient été remplacées du côté des intempéries.
- ◆ L'ossature du mur à huit pans est en colombage dont les pagées sont garnies de briques de tailles moyennes, mais plus épaisses que la brique saint Jean ordinaire ; elles ont peut-être été remplacées des tuileaux ? ⁽²⁾
- ◆ Le toit conique tronqué est couvert en tuiles petit moule, alors que la couverture de la flèche est en ardoises.
- ◆ Les parois de lanternon à la base de la flèche sont en bois.

Dimensions ⁽³⁾ :

- ◆ Diamètre intérieur : 8m13 / 8m20.
- ◆ Largeur des panneaux ou côté à l'intérieur 3m25 et à l'extérieur 3m62 / 3m70 ⁽⁴⁾.
- ◆ Surface H.O. : 66.10 m².
- ◆ Hauteur des colombes dans les panneaux superposés : 2m50 (auxquels il faut ajouter la sole de 0m30 et la sablière de 0.20m).
- ◆ Périmètre extérieur : 28m96 / 29m50.
- ◆ Périmètre de base du lanternon : 9m73.
- ◆ Périmètre de base de la pointe terminale : 3m14.
- ◆ Hauteur des pans de murs à l'intérieur : 7m32 (prise au laser sur le bas des entrants de l'enrayure).
- ◆ Hauteur du plancher du lanternon : 10m76 (prise au laser à partir du sol intérieur).
- ◆ Hauteur des panneaux en colombages : 6m.
- ◆ Epaisseur des murs de soubassement : 0m40.
- ◆ Hauteur du lanternon environ 1m20.
- ◆ Hauteur du toit au-dessus du lanternon : 3m.
- ◆ Hauteur du colombier : 17m32 au pied de l'épi et 18m50 environ épi compris.

¹ Cf. fiche des Monuments Historiques.

² La fiche des Monuments Historiques indique à tort des tuileaux.

³ Dimensions prises personnellement pour le fût et par l'entreprise Marie pour la toiture.

⁴ La mesure intérieure est celle du pan de bois, la mesure extérieure est celle du pan de mur de soubassement.

Décoration :

La taille de ce bâtiment hors normes ne nuit pas à son élancement grâce à la hauteur du toit qui est, de plus, couronné d'un grand et superbe lanternon coiffé d'un toit en poivrière.

Sur sa hauteur le colombier comprend successivement un soubassement en silex, huit panneaux verticaux en colombages délimités par de forts poteaux corniers, ces panneaux sont recoupés en deux sur le sens de la largeur en deux pans d'égale hauteur.

La sablière haute est surmontée d'une autre sablière circulaire large servant d'appui à la charpente du toit. Elle prend appui sur les huit poteaux et sur des consoles placées à mi-panneau.

Les têtes des poteaux corniers sont renflées et forment de petites consoles d'appui, alors que les consoles intermédiaires sont formées d'un colombage sur lequel prend appui un pijard lié au bras de la potence formant console. Les têtes des poteaux et les colombes centrales sont agréablement ouvragées avec des galbes et des rainures.

Le toit en tuiles est rond et largement débordant sur le fût octogonal du colombier, ce qui permet de passer de la forme octogonale du fût à la forme ronde du toit. Ce toit est surmonté d'un important lanternon également à huit pans dont les extrémités hautes forment des consoles très décorées avec des volutes. Les poteaux sont reliés entre eux par des sablières hautes et par des panneaux en bois ajourés et moulurés formant des arabesques trilobées très gracieuses donnant l'impression d'une guirlande.

Le lanternon est coiffé d'une flèche très effilée à débord prononcé ce qui lui donne de la grâce et de l'élancement vers le ciel. Sa couverture en tranche avec la couleur de la tuile et forme un agréable contraste.

Le toit se termine par un superbe épi de faîtage d'environ 1m50, voir plus, en céramique vernissée comportant plusieurs segments joliment décorés finissant avec un pigeon finement dessiné.

Les hourdis des panneaux du fût sont faits avec de la brique de saint Jean de couleur saumon du plus bel effet décoratif.

Ouvertures :

La seule porte au rez-de-chaussée (2m00 / 0m90) est située sur le panneau nord, elle est surmontée d'une autre porte qui permettait d'accéder au grenier construit après désaffectation du colombier transformé en bâtiment agricole. Une troisième ouverture au même niveau que la précédente ouvre sur le bâtiment contigu.

Disposition intérieure :

- ♦ L'intérieur du colombier ne comprend plus aucun dispositif inhérent à son rôle d'origine, l'ensemble du volume est ouvert jusqu'au niveau bas du lanternon auquel correspond un plancher le fermant entièrement.
- ♦ Au niveau des sablières définissant les deux élévations des panneaux deux sommiers de forte section laissent deviner un étage en terre porté par des solives.
- ♦ Les boulins en argile dont la structure était accrochée, comme cela se trouve traditionnellement en Pays d'Auge, aux colombes commençaient juste au-dessus du soubassement. Ils étaient de 10 à 8 chevilles par demi-panneau plus une ligne sur la sablière intermédiaire, donc 18 rangs et 9 colombes par panneaux (9x8=72)

donc il y avait environ 72 fois 18 rangs soit 1296 chevilles donc approximativement de boulins..

♦ **Charpente :**

La charpente de ce colombier est exceptionnelle en raison de la taille et de la complexité du toit.

Chaque panneau des huit pans de mur du fût comprend un registre double constitué de demi-panneaux de taille pratiquement équivalente. A l'intérieur ils sont étayés par des écharpes invisibles de l'extérieur. Ces demi-panneaux sont constitués d'une sole, d'une sablière intermédiaire et d'une sablière haute, laquelle est en deux morceaux attachés à la colombe centrale, lesquels délimitent deux demi-pans dans le sens vertical.

Les longs poteaux corniers délimitent les pans dans le sens vertical, ils sont complétés par neuf colombes ; celle du centre étant de plus forte section car elle a un usage particulier. Les têtes de poteaux sont mortaisées à l'une des extrémités de la sablière haute des panneaux verticaux, l'autre étant fixée dans la colombe médiane.

Les énormes longs poteaux corniers ont un important renflement en tête pour recevoir soit les extrémités de l'enrayure, soit les coyaux¹ qui porteront la sablière circulaire, laquelle permet de passer de la forme octogonale du fût au toit conique, et les arbalétriers.

Quatre poteaux portent à leur sommet les extrémités de l'enrayure à quatre branches qui maintient l'écartement de ces quatre poteaux dont l'extrémité externe porte la sablière circulaire et les arbalétriers renforcés par les liens. L'enrayure est maintenue par des jambes de force attachées aux poteaux.

Quatre autres poteaux reçoivent un coyer de forte section qui débord à l'intérieur du colombier où sur son extrémité s'emboîte un entrait qui relie les poteaux deux à deux. Chaque entrait est attaché au poteau par un lien et par un autre lien avec l'arbalétrier.

Tous les poteaux soutiennent la sablière circulaire qui est alors en faible débord sur les poteaux, mais qui débord de plus de 50 cm au centre des panneaux. La sablière circulaire est soutenue par la colombe centrale (de plus large section que les huit autres composant chacun des panneaux) par une potence qui est mortaisée dans le haut de la colombe en nette surépaisseur et par un lien formant un triangle rectangle.

Cette technique autorise un large dégagement du toit sur le fût, ce qui permet d'assouplir la forme du toit par des coyaux et de donner une protection contre les intempéries.

Ainsi toute la structure du colombier est solidaire et permet de soutenir le toit et son poids énorme sans crainte des déformations de structure par l'écartement des poteaux. Pour renforcer encore la structure, des bastings moisés forment un carré qui s'appuie sur l'enrayure et concoure au maintien des arbalétriers. Les branches de l'enrayure reçoivent des potelets qui supportent la panne circulaire portant la charpente du lanterneau et de la flèche qui le surmonte. Cette panne est soutenue par les extrémités des arbalétriers et celles du chevron qui lui sont tous attachés, rendant l'ensemble solide et solidaire.

Il est probable, mais non visible du bas, qu'une enrayure est attachée à une panne circulaire, qu'elle porte en son centre un poinçon qui va jusqu'au faite du toit. Sur ce poinçon sont fixées les extrémités des chevrons du toit en flèche et la barre sur laquelle sont enfilés les éléments de l'épi de faîtage

On notera une curiosité : les extrémités des sommiers, installés après sa transformation de colombier en bâtiment d'exploitation, pour supporter le plancher actuellement détruit,

¹ Coyaou : pièce de bois placée horizontalement sous l'arêtier d'un comble (Petit Robert édition 1973=

dépassent à l'extérieur et pour les protéger l'on a construit des petits auvents qui les protègent des intempéries. En les examinant attentivement on s'aperçoit qu'ils ont été passés au centimètre entre deux colombes et que celle qui a été supprimée pour lui faire un passage a été remplacée par une plus importante qui le soutient. Une fois passé à travers du mur le sommier a été rabattu sur l'une des colombes d'origine qu'il englobe partiellement par une large encoche ; le charpentier n'a pas ménagé sa peine.

Il est remarquable que le charpentier qui a construit ce colombier est dû par deux fois passer de la forme octogonale à la forme ronde ; c'est un véritable exploit technique.

Commentaires :

Au premier coup d'œil sur le colombier, le vocabulaire manque pour trouver le mot juste : sidérant, gigantesque, formidable, démesuré,... que choisir ?

Ce bâtiment est exceptionnel par ses proportions hors du commun pour un colombier, plus encore pour un colombier en structure de bois.

Il l'est aussi pour ces proportions qui sont diamétralement opposées au rapport moyen de la hauteur du fût à la hauteur du toit qui est généralement 1/3. Ici le toit représente les 2/3 de la hauteur totale, hors épi de faîtage. A cet égard c'est un bâtiment unique en Pays d'Auge et peut-être en France ?

Le Verger est un rare exemple en Pays d'Auge de colombier accolé aux bâtiments d'exploitation qui, dans le cas particulier, sont particulièrement beaux et importants, ce qui constitue un ensemble de très grande qualité. Il faut toutefois noter que ces bâtiments sont postérieurs au colombier au toit et au mur duquel leur pignon est greffé.

Le colombier aurait été construit à partir de 1455, c'est donc l'un des plus anciens colombiers en pans de bois du Pays d'Auge.

La qualité architecturale de la construction et de sa charpente en particulier, ainsi que son lanternon et sa flèche dont la pointe très gracieuse est sommée d'un grand épi de faîtage, lui donne un élan vers le ciel. L'effet a été voulu puisque le toit est nettement plus haut que le fût, ce qui est une anomalie délibérée.

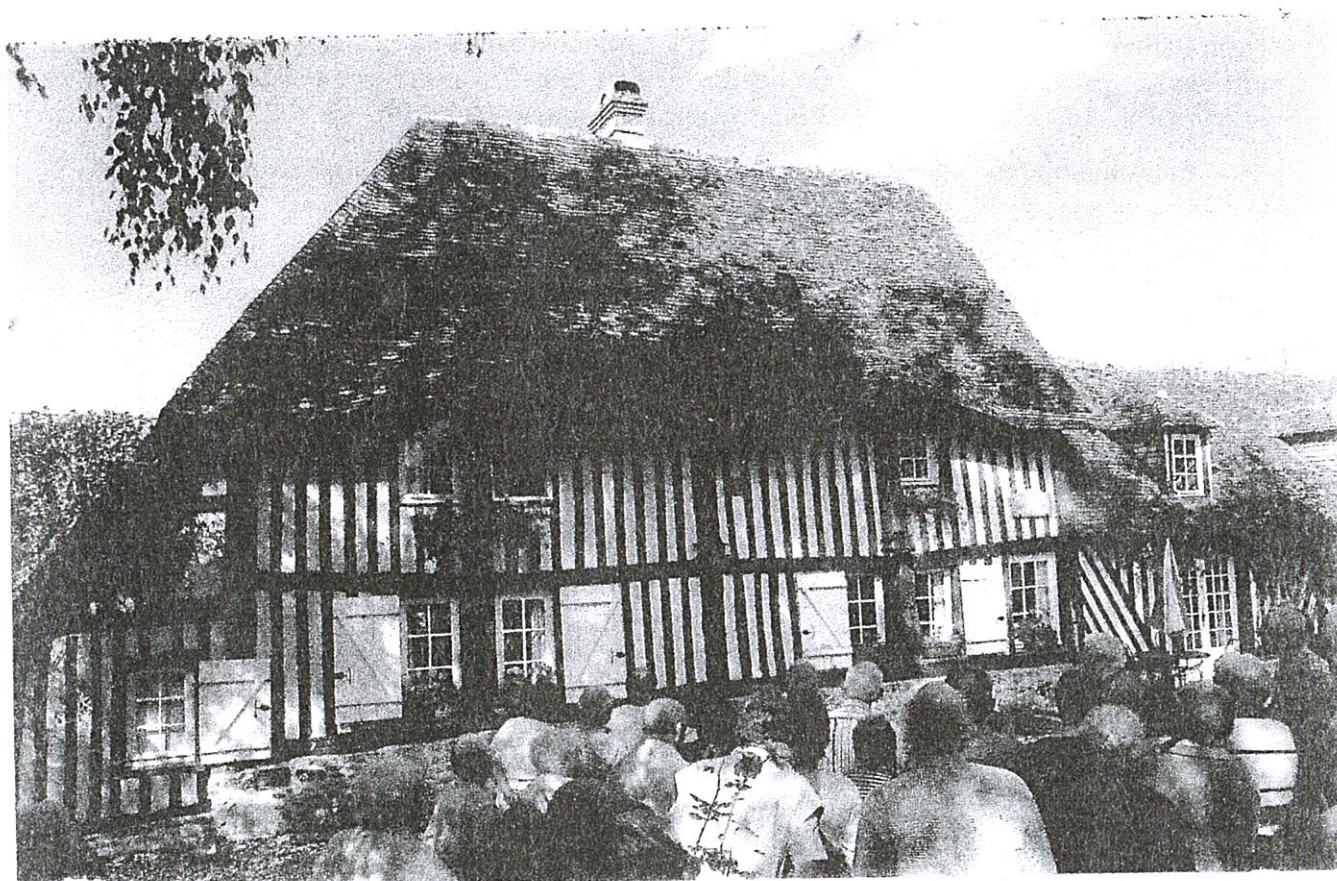
La décoration extérieure du bâtiment est remarquable tant sur les poteaux corniers que sur les hourdis qui sont en briques de belle couleur disposées en arêtes de poisson en sens alterné pour chaque entre-colombage. A plusieurs égards notamment la complexité de la charpente et la qualité des décorations il rappelle le colombier de Saint Hyppolyte dont il est sans doute contemporain, mais en plus démesuré.

¹La Cour Loyau au Mesnil-Durand

D'après Dominique Fournier, le toponyme Mesnil-durand serait issu de l'ancien français maisnil, mesnil « domaine rural » suivi du nom de baptême médiéval Durant soit « le domaine de Durant ». Ce nom représente peut-être mais pas nécessairement, un nom de seigneur. Le nom de baptême médiéval Durant, Durand, Duran constitue soit le réemploi de l'ancien français durant « endurant, obstiné » (participe présent du verbe durer, soit la continuation du latin médiéval durandus, de même sens, le mot a également pu acquérir un sens mystique suggérant la solidité de la foi.

Quant à Loyau, il s'agit très certainement du nom d'un ancien propriétaire.

La maison, voisine du manoir du Verger, est une antique demeure qui présente toutes les caractéristiques du XVI^e siècle : une cheminée centrale, à double foyer, des longs poteaux puissants qui relient la sole à la sablière haute et qui délimitent 4 travées aux pans de bois verticaux, les ouvertures étroites vraisemblablement d'origine. Le logis se dresse au milieu d'un environnement particulièrement agréable où le gazon soigné révèle l'origine britannique de son propriétaire Bary Cox.



¹ Dominique Fournier, Les Noms de Lieux du Pays de livarot, éditions des Mortes Terres 2010

L'industrie des forges et la clouterie à Livarot et dans ses environs .

En 1921, M. Bisson, alors Maire de Livarot, au cours d'un discours, en évoquant le passé de sa ville dit: « ... *l'industrie des forges et de la clouterie qui fut si longtemps florissante...* »¹. En 1988 après avoir questionner plusieurs personnes sur cette affirmation, aucune explication n'a été donnée.

Après avoir consulté les monographies locales, il semble que l'origine de cette phrase énigmatique provient des publications de deux érudits:

– Le savant archéologue A. A. Guilmeth² qui a écrit sur l'origine des mystérieux puits creusés peut-être par les Romains: « ... *ces grands établissements de ferronnerie dont on a retrouvé les traces jusqu'à Orbec, et qui ont laissés leurs noms à la commune des Loges, ainsi qu'aux trièges ou hameaux du Rouil, du lieu Serrurier, de la Fosse, des Ferrons etc. ... L'exploitation du minerai paraît s'être prolongée longtemps dans notre contrée et l'on sait que le bourg actuel de Livarot est assis sur une couche de scories antiques, qui comme toutes les scories antiques sont excessivement pesantes, et par conséquent fort riches en métal* ».

Quelques pages plus loin, au sujet d'un incendie en 1730 « ...né à quelques pas du mur septentrional de l'église, dans un de ces établissements de clouterie qui, depuis le XIII^e siècle et peut être dès l'époque romaine, subsistaient en cet endroit... ».

Quelques décennies plus tard, l'antiquaire, Charles Vasseur³, ajoute « ...pendant les siècles du moyen âge, Livarot fut le centre d'une industrie considérable de forges et de clouterie: des bancs épais de mâchefer, que le sol renferme sur une grande étendue, témoignent de l'importance qu'eurent ses ateliers. Mais quand vinrent les longues et cruelles guerre des Anglais, Livarot, qui paraît avoir beaucoup souffert de leur fureur, vit décliner cette ancienne industrie, qui, après avoir languir quelque temps, à fini par être complètement abandonnée ».

Ces deux auteurs ont donc trouvé qu'à certaines époques, il y a eu l'exploitation du minerai de fer et que des établissements de forges et de clouterie ont existé. En se référant à l'un des derniers ouvrages sur la métallurgie Normande, Livarot ne figure pas parmi les centres de production de fer repérés entre le XI^e et XVII^e siècles. Cette absence est sans doute liée à la perte d'écrits: ceux-ci ayant été égarés « *non seulement par le grand laps de temps et par les troubles survenus en ceste province de Normandie dans le dernier siècle, mais encore par le désordre qui s'étoit glissé dans la chambre des comptes de Paris et la suppression de celle de Normandie par le roi François I^{er}* »⁴.

¹ Journal Le Lexovien du 21 septembre 1921: compte rendu d'un banquet. M. Bisson élu maire le 12 décembre 1919.

² Notice sur diverses localités du département du Calvados. Rouen, imprimerie Berdalle de la Pommeraye (sans date, semble être publié vers 1843).

³ Statistique monumentale du Calvados par M. de Caumont T III, arrondissement de Lisieux. Caen 1867.

⁴ Jean François Belhoste, Yannick Lecherbonnier, Mathieu Arnoult...: La métallurgie Normande XII^e - XVII^e siècles – La révolution du haut fourneau – Association Histoire et Patrimoine de Basse Normandie. Cahiers de l'inventaire, n° 14. Imprimerie Alençonnaise, 4^e trimestre 1991. Citation page 217.

Par contre à coté de Livarot, il y a une mention concrète rapportée en 1908 par F. de Mély:

Les restes d'une fonderie de fer préhistorique au Mesnil-Germain⁵:

« En faisant chez moi au Mesnil-Germain (Calvados), canton de Livarot, une fouille pour couper une source qui se jette dans un petit cours d'eau très encaissé au milieu des bois, mes ouvriers mirent à découvert, à une profondeur de 1,50 m et sur le terrain tertiaire, une couche de terre noire, épaisse de 0,10 m environ, toute piquetée de points rouge très vifs, où je reconnus immédiatement de l'ocre. Je fis alors poursuivre la couche de terre, qui allait en épaississant: je découvris d'abord des débris d'oxyde de fer, mélangés à des scories, avec quelques petits morceaux de charbon de bois. En avançant, les fragments augmentaient de volume jusqu'à un noyau central, fort important, dont j'ai enlevé environ la moitié pesant 200 kilos. J'ai laissé l'autre portion en place pour permettre les recherches scientifiques ultérieures, qui ne sont pas de ma compétence.

Voici les débris et résidus découverts: d'abord des fragments du four, émaillés par un feu violent, des vitrifications ressemblant à de l'obsidienne, des coulées de fer plates sulfurées, brisées, semblables à des rognons de bœuf, d'autres, beaucoup plus épaisses, avec des soufflures et des petites poches vitrifiées, deux morceaux de fer oolithique, un clou en fer, d'une forme très étrange, comme une faucille, enfin une pointe de flèche en silex taillé.

La disposition actuelle des débris montre qu'il y a eu effondrement du fourneau en pleine activité, puisque les coulées de fer se trouvent dans les débris et n'ont pas été recueillies par les ouvriers. Au milieu des scories, j'ai trouvé un os d'encornet fossile, ce qui est d'une extrême importance. Il doit donner l'explication de cette fonderie de fer dans un endroit où il n'y a pas de gisement de minerai: le plus proche est en effet dans la forêt d'Ouche, plus de 50 kilomètres. Mais le fourneau est établi près d'un banc de marne tertiaire tout rempli de fossiles marins, d'os de poissons, de phosphates de chaux, par conséquent; or, aux premiers âges, l'expérience avait fait connaître à nos ancêtres préhistoriques que le réducteur le meilleur du minerai de fer, ocre ou fer oolithique, étaient précisément le phosphate de chaux; ils se servaient même des os des grands animaux. Ici, ils avaient en abondance le phosphate, c'est à cause de lui qu'ils apportaient probablement le minerai.

Le fourneau est établi, je l'ai dit, le long d'un ruisseau très encaissé qui coule de l'est à l'ouest: la position est des plus avantageuses pour une fonderie: les vents dans notre région soufflent presque toujours de l'ouest; en orientant la gueule du fourneau vers l'ouest, le corridor faisait ainsi l'effet d'un soufflet naturel. La gueule du four est donc à rechercher, je n'y pas touché.

Le fourneau est au milieu des bois, il n'existe aux alentours aucune trace d'habitation; mais il y a quelques mètres delà, des grottes très profondes, qui furent probablement habitées. J'ai en effet, trouvé aux environs, un beau polissoir en jadéite et une petite meule à grains en granit. L'ouverture des grottes est orientée au midi, l'eau coule à leur pied; je les ai signalées à l'érudition du Docteur Capitan, en lui donnant toute liberté d'y faire exécuter des fouilles. Sa compétence en assurera la parfaite conduite scientifique ».

⁵ Bull. Soc. Nat. Des Antiquaires de France, 1908, p. 138-140. Cet article, difficile à trouver, m'a été communiqué par M. M. Nortier, Conservateur de la bibliothèque nationale.

Recherches archéologiques à Livarot.

Bilan scientifique de la région Basse-Normandie, Service Régional d'Archéologie de 2007, Livarot CD n° 579, Gaule Romaine, article rédigé par Christophe Colliou:

Préalablement à la construction d'une ZAC à la sortie de Livarot, le diagnostic archéologique, mené en juin 2004, avait révélé la présence d'une quantité importante de résidus, probablement gallo-romains, liés à la métallurgie du Fer.

Cette partie de Livarot n'avait pas connu de fouille et le site n'avait jamais été signalé. L'opération d'archéologie préventive a concerné une surface de 4.500 m². La phase du terrain a permis de reconnaître différents vestiges et de réaliser un échantillonnage des résidus métallurgiques. Ces derniers ont fait l'objet d'une approche analytique menée par C. Colliou au laboratoire Pierre Sue (CEA/CNRS) de Sarclay. En terme de structures, les restes d'une unité complexe d'une forge, les ruines de différents fours de réduction, plusieurs puits, dont un cuvelé, et une organisation de fossés ont été retrouvés. Certains des fossés recelaient des fragments de céramique de belle facture, témoignages d'une zone d'habitat proche, voire attenante au site.

Les différents puits retrouvés lors des fouilles servaient pour obtenir de l'eau et non du minerai de fer. La matière première réduite sur le site devait probablement être récupérée sur le haut du relief. Différents prélèvements réalisés dans la ville révèlent l'importance de l'activité métallurgique dans le passé de Livarot.

Les analyses archéométriques ont mis en évidence une production de métal qui s'est effectuée avec des rendements très divers. Le travail de forge portait sur un éventail très large de production, partant du clou jusqu'à l'objet manufacturé de qualité. La fouille particulièrement soignée des structures de forges et les résultats du laboratoire ont permis d'émettre diverses propositions sur l'organisation du travail dans l'atelier de forge.

Le 12 juin 2009⁶, invité par la Société Historique de Livarot, Christophe Colliou, d'Arkemine, société qui a réalisé les fouilles archéologiques au printemps 2007, sur la zone d'activité nord de Livarot. Devant une soixantaine de personnes, il a fait un excellent exposé sur le passé industriel de Livarot, notamment lié au fer.

Il a d'abord évoqué les différentes techniques de construction de fours sur ce site « *la plupart d'origine gallo-romaine, du I^{er} et du II^e siècle, même si certains restes trouvés sur le site laissent à penser qu'ils venaient d'une technique antérieure remontant à l'époque celte* ».

Les 22 puits découverts dans les fouilles archéologiques du printemps 2007, sur la zone d'activités nord de Livarot ne correspondaient pas à un approvisionnement en eau. « *Il s'agissait de recueil de glaucomite⁷ minéral qui une fois pilé, permet d'obtenir des pigments...* ».

Ensuite, sur d'autres trouvailles des fouilles, il a précisé: « *Il y avait sur place des objets en fer. On pense qu'il s'agissait d'une production en série car il y avait plusieurs forges sur le*

⁶ Compte rendu paru dans L'éveil de Lisieux de mercredi 17 juin 2009.

⁷ Sans doute, il s'agit de glauconie car la signification de glaucomite est introuvable. De plus dans la topographie du Calvados: vallée de Livarot faite par A. A. Guilmeth, vers 1830 (Imprimerie Magny à Caen), page 4, il y a ce paragraphe: « *Géologie de la vallée. Considérée sous le rapport géologique, en allant de la rivière aux crêtes de versans, la vallée présente l'argile de Dive, le sable vert ou glauconie sableuse, grès inférieur; la craie chloritée, ou glauconie crayeuse, grès vert inférieur; et le diluvium de la craie. L'argile de Dive occupe la partie horizontale de la vallée au pied des versans, ne s'étend guère qu'à 350 mètres à droite et autant à gauche du lit de la Vie* ». Dans ce contexte géologique de la vallée de Livarot, le minerai de fer y était sans doute extrait dans des endroits à présent oubliés?

site fouillé. Mais nous n'avons aucune certitude. Probablement en existe-t-il d'autres à proximité, mais qui n'ont pas été mis à jour ».

Sur ces fouilles, il faut rappeler les animations proposées à l'occasion de la journée du patrimoine du samedi 14 juin 2008⁸: « Livarot, cité du fer ». On a assisté à des démonstrations de forge médiévale, c'est à dire les techniques de travail du fer à l'époque du moyen âge. Mais aussi, la construction d'un bas-fourneau, d'un foyer d'épuration de la loupe, une forge d'élaboration où il avait aussi un atelier d'initiation gratuit.

Il y avait aussi des panneaux réalisés par les collégiens de la classe de cinquième du Collège Fernand Léger en partenariat avec la Société Historique.

Généralité sur la production du fer en Normandie, jusqu'au XVIII^e siècle.

Depuis que ce métal est connu des hommes, les moyens pour le produire sont restés longtemps, sans changement. Du XII^e au XVIII^e siècle, ils se sont améliorés, tout en continuant, comme par le passé, à utiliser les mêmes matières premières:

Les matières premières:

– *Les minerais*, dans le cas plus favorable, le métal se présente à l'état brut, lié à des matières minérales diverses appelées gangues. Le plus souvent l'élément métallique apparaît sous la forme de corps complexes (sulfates, sulfures, oxydes, etc.) également associés à une gangue. La teneur du métal est variable. A priori, ce sont les minerais à hautes teneur qui ont été les premiers exploités et le demeurent. D'autres critères orientent cependant le choix, comme la facilité d'extraction du métal en fonction de la gangue ou du composé métallique. Il semble que des raisons étrangères au matériau le soit également comme la présence ou non du combustible sur les lieux d'exploitation ou la proximité des habitats.

– *Les fondants* sont généralement des pierres calcaires nommées, castine, qui sont mélangés au minerai pour faciliter sa réduction. M. F. de Mély pour un même usage, cite le phosphate de chaux. (voir ci-devant: Les restes de la fonderie préhistorique au Mesnil Germain).

– *Le combustible* est le charbon de bois. Il est obtenu par la combustion lente et incomplète du bois. Ce produit présente deux intérêts majeurs:

Le premier c'est son pouvoir de chauffe élevé que l'homme peut maîtriser et contrôler, alors que le bois brûle de façon irrégulière, « par coups de feu » souvent imprévisible.

Le second c'est d'être réducteur à haute température: il capte l'oxygène des minerais que l'on chauffe, ce qui permet de libérer le métal contenu dans les minerais.

Les deux procédés de réduction:

– *La réduction direct* faite par bas-fourneaux. Sa première utilisation coïncide avec l'âge du fer (-800 à -52 avant J.C.). Elle consiste à extraire du fer malléable en une seule fusion. Son avantage est de produire du fer immédiatement utilisable pour faire des objets domestiques et des armes. Son désavantage est de ne réduire environ que 50% des minerais mis à fondre et de consommer beaucoup de charbon de bois.

Pour soulager la peine des hommes et augmenter la productivité, à l'aube du XIII^e siècle, un progrès se généralise avec l'emploi de l'énergie hydraulique pour actionner les soufflets et les martinets. Les forges équipées de bas-fourneaux et qui utilisent la force motrice sont appelées forges renardières.

– *La réduction indirect* faite par haut-fourneaux. Elle se fait en deux temps: les minerais

⁸ Compte rendu paru dans l'éveil de Lisieux de mercredi 18 juin 2008.

fondus produisent de la fonte sous forme de gueuses, faciles à stocker; puis celles-ci sont reprises pour un affinage indispensable pour les transformer en fer. Ce procédé a des avantages: de fonctionner en continu, de tirer des minerais le maximum de fonte et d'être plus économique en charbon de bois.

Le rendement de ces nouveaux établissements est mis en évidence au XVIII^e siècle:

« Une grosse forge moyenne, à un seul haut-fourneau et à deux affineries, le cas le plus fréquent, le haut-fourneau, mis à feu en octobre-novembre, marchant jour et nuit pendant les six ou huit mois de la campagne métallurgique, selon la puissance hydraulique disponible, exigeait, pour produire 200 tonnes de fer, à partir de 250 à 300 tonnes de fonte, le déchet en scorie étant d'un tiers à la forge, 15 à 20.000 sacs de charbon de bois, du poids de 50 kilos, ce qui représentait pour chaque établissement la coupe annuelle de 100 hectares de bois taillis de l'âge de vingt ans...donc un peu plus de 4 kilos de charbon de bois pour faire 1 kilo de fer. A cause du nombre de forges, les principales forêts se sont trouvées en coupe réglées de taillis ou taillis sous futaie, à partir du XVI^e siècles, on a pu se demander si elles n'ont pas mangé la forêt...⁹ ». Cet établissement a donc besoin d'une réserve de forêt de 2.000 hectares.

Les deux significations de forge.

Jusqu'au XV^e siècle, le mot forge présente une signification double. Il désigne à la fois l'atelier où l'on produit le fer, et celui où l'on le transforme en armes et outils. Rien ne laisse penser que les contemporains aient fait la différence entre les deux sens. Cette double compétence du *forgeron* producteur et travailleur du métal est celle du *féron* qui est un artisan indépendant. La séparation des deux activités commence à partir du XV^e siècle. C'est à cette époque que les seigneuries laïques ou religieuses qui sont les plus gros propriétaires des matières premières: bois et mines, décident de tirer un maximum de profit. Sous l'autorité d'un maître de forge, ils font construire des grosses forges et haut-fourneaux pour utiliser la réduction indirecte. Les moyens de produire du fer sont ainsi industrialisés: le féron ne peut plus produire le fer qu'il désire, désormais il devra l'acheter au maître de forge.

Les férons près de Livarot.

Pour cette première époque, dite des bas-fourneaux, les sources médiévales et de la bibliographie normande permettent de mettre en évidence trois régions de grande production métallurgique, le Bocage, surtout la région de Flers et Tinchebray, le Pays de Bray et le bassin constitué par le sud du Pays d'Auge (région d'Orbec), le Pays d'Ouche et le Perche. La principale région de production sidérurgique, loin devant les deux autres est celle qui constitue, du Perche au Pays d'Auge, le domaine du métier des férons de Normandie.

Pour sa géographie nous disposons d'une source tout à fait exceptionnelle, les rôles de fouages. De par leurs statuts, les membres du métier sont en effet exempts du paiement de la redevance de fouage, et sont à ce titre inscrits nominalement parmi les exempts sur les rôles dressés pour chaque paroisse à l'occasion de la perception de la redevance.

Ce n'est qu'à partir du haut moyen-âge que quelques fragmentaires renseignements écrits peuvent être trouvés grâce aux rôles de fouages paroissiaux inventoriés par M.M. Bottin et Nortier. Bien qu'ils ne représentent même pas pour l'année la plus riche, le dixième des rôles établis, ils donnent la localisation et le nombre des férons, ces artisans qui produisent le fer

⁹ François Dornic. Le fer contre la forêt, Ouest-France-université, 1984, 255 pages.

dans des bas-fourneaux. Dans le canton de Livarot, on note:

- Lisores, 1470: 2 férons; en 1490: 2 férons.
- Moutiers-Hubert, 1464: 8 férons; 1485: 6 férons dont une veuve; en 1503 4 férons; en 1506 7 férons.
- Saint-Ouen-le-Houx en 1503: Jehan Bouteron, féron; 1527: Tassin Bouteron, féron.
- Saint-Pierre-de-Courson en 1503: 2 férons.

Dans le tabellionage de Livarot, le 21 avril 1580 est mentionné Jehan Sauvalle, féron, de Saint-Ouen-le-Houx.

A Livarot, pour les mêmes périodes et dans les rôles suivants il n'y a aucun féron. Les rôles de fouages, sans doute perdus, ne sont pas indispensables car des preuves matérielles se trouvent dans la comparaison des scories de Livarot avec celles des communes voisines. C'est sans doute aux Moutiers Hubert¹⁰, que c'est le plus évident avec les morceaux que nous en avons trouvés. D'autres preuves sur la présence de férons existent dans cette localité: c'est le souvenir au village Saint Clair de la chapelle Saint Eloi¹¹, patron des férons. De plus sur le cadastre on trouve: section A, les Magnans¹²; de B 103 à B 108, il y a la Cour du Four; de C 26 à C 30, sur le bord du ruisseau des Houlettes il y a la petite forge.

Haut-fourneaux et grosses forges près de Livarot.

Pour comprendre certains points d'histoire des forges de Livarot, il faut connaître ceux des forges de Chaumont et d'Orville¹³, toutes deux dans le département de l'Orne et en tirer quelques conclusions.

Il semble que la forge de Chaumont est l'une des plus ancienne de la région, et qu'on puisse la faire remonter à l'époque Normande. Un privilège, octroyé, probablement par nos ducs, et dont on a trace dès 1247, avait organisé une corporation de fossiers et férons pour tout le territoire délimité par l'Orne et l'Avre. A la tête de cette corporation, se trouvaient six des principaux propriétaires de forges (il s'en présenta bientôt un septième): c'étaient les barons fossiers, le seigneur de Chaumont était l'un d'eux. Chaque année, ils éalisaient à Glos un juge des férons qui réglait toutes les contestations entre ouvriers et patrons et connaissait aussi des questions de poids et qualité des ouvrages en fer: enfin ils pouvaient, sans déroger exploiter leurs forges. A l'origine, les principales forges appartenaient à ces barons fossiers, qui avaient également sur leurs propres terres « les ferrières, les mines, les eaux, nécessaires à leurs productions ». On a la preuve que, dès 1456, ces seigneurs comparaissaient à l'assemblée de Glos.

En cette même année 1456, Jean d'Estouteville, rendait aveu pour sa baronnie de Gacé, déclarait que Jean de Mailloc, seigneur de Chaumont, était l'un des sept fossiers de Normandie. « *A cause de laquelle fosse a droit de forgier fer en plaine bature et d'avoir en sa dicte forest sept ouvriers ouvrant en boys et ung pourteur pour faire charbon pour l'usage de la dicte forge et tout ce qu'ils peuvent faire de boys pour la dicte forge ne doit ne tiers et dangier...* »

¹⁰ BSAM 1952-1954: M. Edeine sur des observations archéologiques sur les Moutiers Hubert a noté « *Le fond du Val Ratier à 0,30m de la surface du sol, est littéralement tapissé de débris de scories de fer. Il semble qu'il y ait eu là au Moyen âge de nombreux martinets et forges... des traces de dérivations de cours d'eau sont visibles...* ».

¹¹ V. Perrotte, inspecteur d'assurance à Meules (14): Notice historique sur la commune des Moutiers Hubert.

¹² Vient de l'appellation Celtique ou Bretonne de soufflet. Surnom donné aux forgerons et aux chaudronniers ambulants qui sont obligés d'activer sans interruption le feu de leur petit fourneau, à l'aide d'un soufflet.

¹³ A vol d'oiseau: Chaumont est à environ 23 km de Livarot; Orville à 15 km.

Par lettre patentes du 12 août 1602, Charles de Goyon de Matignon est autorisé à transférer à son haut fourneau et grosse forge d'Orville la fabrication de fer qui se faisait à sa petite forge renardière de Chaumont, et à conserver à Orville « *les droits de tiers et danger qu'il avait sur sa forêt de Chaumont* ».

A cause de cette récupération, au profit uniquement de Charles de Goyon de Matignon, les cloutiers de Chaumont qui ont les droits du tiers et danger sur les bois de cette localité, en perdent la jouissance¹⁴. Pour remédier à cette perte, plusieurs de ces cloutiers de Chaumont et de Ticheville viennent s'établir à Livarot, pour y exercer leur métier. Ils peuvent ainsi bénéficier des mêmes droits du tiers et danger que tous les cloutiers et forgerons qui travaillent à Livarot et des environs.

L'exemption de payer cette « taxe » a existé jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Les modalités de sa disparition se trouve dans les conditions de « *production et de distribution* » du charbon de bois pour les forgerons, (voir à ce chapitre).

Notes recueillies dans les archives de 1572 à 1707.

De 1988 à 1991, aux archives départementales du Calvados, dans les fonds des notaires et des tabellions de Livarot et des environs nous avons pu relever de nombreux actes, qui nous ont permis d'avoir la documentation essentielle pour plusieurs études sur les métiers, la vie sociale et économique. Elles figurent dans des publications: 1991, sur la tannerie; 1993, l'industrie du textile; 2002 et 2008, les verreries; 2009, les tuileries. Aujourd'hui, pour ce qui concerne les forges et la clouterie ne soit pas perdu, nous communiquons ce que nous avons noté.

Voici les documents consultés aux Archives Départementales du Calvados:

- Vicomté d'Orbec pour le siège de Livarot 1572-1732, cotés 8 E 20569 à 20806.
- Vicomté d'Orbec, siège d'Auquainville et des Moutiers Hubert, 8 E 28743-28931.
- Vicomté d'Orbec, sous-série 7 E 242 à 246: 1578-1588, 1651-1652, 1684-1685.
- Vicomté d'Argentan et Exmes pour le siège de Pont de Livarot 1563-1733, cotés 8 E 20247 à 20514.

Vu l'importance de cette source et du temps disponible pour faire ces recherches, une lecture complète a été impossible. Les actes susceptibles de nous intéresser ont été localisés en utilisant les patronymes des répertoires et les tables placées à la fin de certains registres: notre guide a été la généalogie des familles dont nous souhaitions connaître les activités.

Compte tenu des renseignements fragmentaires fournis par les actes enregistrés devant la justice des vicomtés, citées ci-devant, il n'a pas été possible de dénombrer, avec exactitude, le nombre des forgerons et de cloutiers pour cette période. A partir de la fin du XVI^e siècle, nous avons trouvé de nombreux renseignements qui prouvent que cette industrie des forges et de la clouterie existait bien, mais qu'elle n'était pas très florissante. Cependant l'organisation des forgerons, encore existante à cette époque, semble prouver qu'elle avait eu, jadis, plus d'importance. Plusieurs événements en leur temps ont contribué à cette récession:

- La Réforme: en 1562-1563, une grande partie de la Basse Normandie faillit basculer dans le

¹⁴ Xavier Rousseau - Le Pays d'Argentan, septembre décembre 1939. Dictionnaire du Pays d'Argentan: Chaumont pp. 131 à 142.

protestantisme à l'appel de Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, le meurtrier d'Henri II. Vingt ans de guerre civiles réduisirent les réformés à la condition d'une minorité qui se maintient localement jusqu'à la démolition du temple de Mesnil-Imbert¹⁵ en 1665.

– Les troubles causés par la guerre de ligue. En 1991, au cours nos recherches sur la tannerie¹⁶, nous avons pris conscience de la souffrance des habitants de la région et des pertes subies. C'est surtout en 2001 par la documentation de « Misères de la ligue enregistrées à Livarot 1588-1594 ¹⁷ », que nous avons pu mesurer l'importance du désastre économique provoqués par ces troubles.

– Autres troubles, à suivre, causé par la peste, l'insurrection des nus-pieds et la fronde jusqu'en 1652. Occupation du bourg de Livarot par des gens de troupes en 1637. Tractation des gens de guerre du Pays du Maine en 1642. Logement et ravitaillement pour étape de gens de guerre...

Dans les chapitres suivants sur les métiers, on retrouve les conséquences de ces troubles.

Statuts des forgerons et des cloutiers.

A Livarot, pour les maréchaux et les serruriers la fondation de la confrérie Saint Éloi, est faite devant notaire le 25 juin 1707¹⁸. Voici la teneur de cet acte, orthographe rectifiée:

Furent présents Jean Danneville, échevin présentement de la Charité de Saint Ouen de Livarot, Estienne Allaire, prévôt, Jacques Mannoury, François Legrand, Jacques Tellot, Gaspard Levillain, Michel Sellerie (ou Pellerin) et plusieurs autres, tous frères servant de la dite Charité, lesquels au nom et stipulant l'effet de la dite Charité ont reconnus et confessent avoir présentement reçu de:

– Jean Bisey, maître serrurier, Jacques Lecharpentier, maréchal, Nicolas Casset, Léonard et Isaac Frémon, François Thomas, François Lhermite, Jean Auvray fils Jean, Jacques Lecoœur, Jacques Laumaillier, Jacques Levallois, Gabriel Vasse, Adrien Dubois, gardes jurés de leur métier enrôlés dans la confrérie du bien heureux Saint Éloi, tant pour eux que pour les autres maîtres et compagnons dudit métier, la somme de 25 livres.

Au moyen de laquelle somme, la dite Charité stipulée comme dessus, sera tenu et obligée dorénavant à commencer aujourd'hui qui est la fête dudit Bien-Heureux Saint Éloi de faire célébrer à l'intention de ladite confrérie les services qui en suivent:

- Vêpres la veille dudit jour Saint Éloi.
- Messe qui sera dite aujourd'hui.
- Vêpres dudit jour en chantant les hymnes, faire sonner le carillon...
- La Charité aura à son profit, la quête qui sera faite en l'église de Livarot le jour Saint Éloi.

¹⁵ Xavier Rousseau. Dictionnaire du Pays d'Argentan de juillet 1938: Les de Corday au Pays d'Argentan, chapitre IV, Le Mesnil Imbert. En cette localité réunie en 1840 au Renouard et qui se trouve à environ 12 km de Livarot, il y avait un temple protestant fondé à la fin du XVI^e siècle. En 1665, il fut détruit. Une partie de ses membres de la région de Livarot viennent alors à l'église réformée de St Pierre sur Dive recueillie à Harmonville, pour y pratiquer leur culte. Voir à ce sujet: S. et H. Paumier Histoire et Tradition Populaire n° 21 de mars 1988: Protestantisme et Histoire locale dans la région de St Pierre sur Dive au XVII^e siècle.

¹⁶ Histoire et Tradition Populaire, foyer rural du Billot, n° 33, mars 1991. Catalogue de l'exposition « Les artisans du cuir ». L'évolution de la tannerie Normande: L'histoire révélatrice du Pays d'Auge.

¹⁷ H. T. P. ... n° 73, mars 2001.

¹⁸ Cet acte a été trouvé par la consultation du répertoire 8 E 20254, avec cette inscription « Fondation Jean Danneville, charité et autres maréchaux et serruriers.

De nombreuses signatures suivent cet acte, et à part les deux premiers gardes-jurés, aucun des métiers pratiqués par les autres participants n'est inscrit. Quatre d'entre eux ont pu être identifiés: Léon et Isaac Frémon sont cloutiers; Jacques Laumaillier est serrurier; Gabriel Vasse demeurant à Livarot est marchand dinandier. Cette confrérie rassemble donc tous les corps de métiers qui se placent sous la protection du même saint.

Généralement la pratique religieuse d'une confrérie figure dans les derniers articles des statuts de tous les métiers. Ceux-ci pour Livarot n'ont pas été enregistrés. Cette absence est sans importance, car pour la Normandie, à cause des arrêtés du parlement de Rouen, les statuts, arrangements de police, de discipline et règlements pour les communautés réunies étaient identiques. Dans les temps passés, il n'y avait pas de publication, la référence étaient la coutume transmise oralement à travers les siècles, comme pour l'esprit de la coutume de Normandie¹⁹.

A défaut des statuts spécialement écrits pour Livarot nous avons choisi ceux des Maréchaux-Blanchevriers-Taillandiers-Cloutiers de la ville de Caen du 17 novembre 1727, car ils sont bien détaillés²⁰. Nous avons pu ainsi vérifier, que la plupart des actes passés légalement devant les tabellions et les notaires au sujet de l'organisation et le fonctionnement des métiers sont conformes aux statuts de Caen. Par exemple, chacun des forgerons et des cloutiers, doit posséder « une lettre de maîtrise » pour avoir le droit de faire seul toutes les activités du métier. C'est à dire d'acheter les matières premières dont il a besoin, de les conditionner et les vendre.

Cette « lettre de maîtrise », s'obtient après apprentissage, par un chef-d'œuvre reconnu valable par au moins deux maîtres confirmés ou bien sans chef-d'œuvre par recommandation de plusieurs maîtres. Les fils de maîtres en sont exemptés. Elle est délivrée par le sénéchal²¹. Deux maîtres sont élus gardes dans chaque métier. Ils ont la responsabilité de vérifier la conformité des produits qui sont vendus. Le sénéchal atteste de cette élection et sanctionne éventuellement toutes les infractions relevées par les gardes.

Au moyen âge, il y avait eu, sans doute, des règles qui définissaient les droits et les devoirs des forgerons. Pour le commerce du fer et de l'acier, il n'a aucune trace. ***Par contre, pour la production, la distribution du charbon de bois détaxé et un droit de fabriquer et de vendre privativement des faucilles, il y a des traces jusqu'au milieu du XVII^e siècle.***

La justice des maîtres férons de Normandie qui a existé jusqu'au XVII^e, pouvait, sans doute exercer son contrôle sur la région de Livarot²².

¹⁹ Partie du droit civil, que l'on appelle droit non écrit: Elle se définit par un usage observé par le peuple depuis la formation du Duché, au Xe siècle.

²⁰ S. et H. Paumier. Histoire et Traditions Populaires de Septembre 2000, n° 71: La confrérie de Saint Eloi de Livarot.

²¹ Le sénéchal est un licencié aux lois, un avocat le plus souvent, qui exerce la justice seigneuriale de la baronnie. Il est assisté d'un greffier ordinaire qui est généralement un des tabellions siégeant à Livarot.

²² Marcel Baudot dans Annales de Normandie de 1956: Les Assemblées et la juridiction des Férons Fossiers et Nanciers de Normandie entre Orne et Avre.

Le charbon de bois détaxé: production et distribution.

Le charbon de bois était le seul combustible utilisé par les forgerons et les cloutiers jusqu'au début du XVIII^e siècle. Il provenait de la carbonisation de bois, en rondins ou bûches, de 0,80 à 1 m de long, disposés en meule traditionnelle de 13 cordes appelée fourneau. Pour éviter les transports difficiles et pour en réduire le coût, les fourneaux étaient établis sur des places réservées à cet usage, à proximité des coupes de bois. Le charbon obtenu était mis dans des grands sacs en toile de chanvre: diamètre 0,62, longueur 2,30 m, contenant environ une cinquantaine de kilos, et chargés par deux à dos d'un cheval. Sans intermédiaires, selon les quantités prévus à l'avance, directement, ils étaient amenés dans les forges au fur et à mesure des besoins pour au moins une semaine. Il semble qu'en règle générale, il n'y avait que très peu le stockage. Un des plus importants est celui qui figure dans l'inventaire après décès du 30 janvier 1725 de Mathieu Leclerc, serrurier, au Mesnil Durand. Dans la boutique, il y a 5 sommes de charbon de bois.

Le charbon utilisé par les forgerons et les cloutiers de Livarot et d'autres paroisses, parfois éloignées, provenait de coupes de bois situées dans les bois et forêts suivantes²³:

- Saint Jean de Livet et Mesnil Durand, bois et taillis, 265 hectares.
- Auquainville: bois, 67 hectares.
- Fervaques et La Croupte: taillis 196 hectares.
- Saint Germain de Montgommery: bois, 178 hectares.
- Saint Martin du Mesnil Oury et Castillon: bois, 93 hectares.
- Sainte Marguerite des Loges: 39 hectares.
- Livarot: taillis 235 hectares.
- Les Moutiers Hubert: taillis, 376 hectares.
- Notre Dame de Courson: taillis, 242 hectares.

Depuis l'achat d'une coupe de bois, jusqu'à la vente du charbon de bois, il y a une suite d'opérations qui étaient gérées et financées, le plus souvent, par une seule personne. Celle-ci devait avoir la réputation d'être solvable, car avant d'en recueillir le bénéfice, il y avait un engagement d'argent et parfois d'un crédit.

Jusqu'en 1642, tous les bois destinés à faire du charbon pour les forgerons, n'étaient pas taxés, c'est à dire n'avaient pas à payer le tiers et danger: droit que le duc de Normandie conserva sur ces vassaux. Ce droit repris par les rois de France, était une institution purement Normande. Le « tiers » représentait, ainsi que son nom l'indique, la tierce partie des deniers d'une vente de bois. Quant au « danger », il en représentait le dixième. Le tiers et danger constituait ce que le trésor royal encaissait. Lors d'une vente de bois, le souverain recevait donc: $\frac{1}{3} + \frac{1}{10} = \frac{10}{30} + \frac{3}{30} = \frac{13}{30}$ soit environ 43%.

Pour les coupes de bois du domaine du roi en la vicomté d'Orbec, lorsqu'il y avait encore l'exemption de payer le tiers et danger, les adjudicataires étaient parfois qualifiées de marchands distributeurs. Exemples:

- 1595 28 décembre, Laurens Leliepure de Canapville, marchand distributeur de bois a vendu à Honnête Homme Michel Lecharpentier, maréchal, 53 sacs de charbon de bois pour 18 écus sol à prendre dans la forêt des Mouthiers Hubert, 2 sacs par semaine

²³ D'après AD 14, F 6055, legs Travers: papiers de Jean Simon. Bois et forêts du Calvados. Donne les numéros des parcelles dans les communes, à partir du cadastre, vers 1830. Les superficies sont arrondies à l'hectare.

– 1598 13 janvier, H. H. Laurens Leliepure de Canapville, marchand des bois taillis de la forêt des Mouthiers Hubert (bois adjugés au domaine de la vicomté d'Orbec), a vendu à Jullian Cornabel, cloutier demeurant à Livarot, rendu à sa forge de Livarot, 150 sacs de charbon de bois, pour 32 écus sol.

– 1609 1 février, H. H. Isaac Jobey demeurant à Lisieux, l'un des marchands distributeurs de la vente et coupes des bois du roi, situées en la paroisse de Castillon, et des bois de Livarot appartenant au seigneur baron...a vendu et promis livrer à Laurens Le Boucher, maréchal de Tortisambert, 108 sacs de charbon (à la mesure de ceux que le dit Le Boucher a pour son service). 54 sacs à livrer des bois de Livarot à Tortisambert, 54 autres sacs pris en la place des fourneaux à Castillon. Prix 130 livres.

Parmi les décideurs-producteurs de charbon de bois, on trouve des forgerons, pour eux et leurs collègues; des charbonniers; des commerçants qui vendent des fers bruts.

Parmi ces derniers, à Livarot, ce sont certains membres de la famille De Montreuil, qui à partir de la fin du XVI^e siècle sont le plus souvent représentés. Sur une soixantaine d'années, ils prennent à ferme, plusieurs fois de suite, la gestion et les revenus de la baronnie de Livarot, dont ils sous-louent tout ce qui produit peu de bénéfice, et garde l'exploitation des bois de Livarot.

Cette exploitation, stipulée dans leurs baux, consiste le plus souvent, en la coupe et l'emport de 22 acres de bois taillis, avec l'obligation de laisser des baliveaux selon la coutume. Sur place ils peuvent corder, fagoter et faire des fourneaux aux endroits désignés.

Un droit de vendre et de distribuer privativement des faucilles.

Souvent cité jusqu'au début du XVII^e siècle, ce droit qui est attaché au métier de forgeron blanche œuvre ou blanchevrier, apparaît encore dans le siècle suivant. (voir ce métier dans un des chapitres suivants).

Cet avantage était sans doute lié au devoir de fournir en quantité suffisante des faucilles pour qu'une partie de la moisson ne soit pas perdue faute d'outils. A cette époque les céréales, sauf l'avoine, étaient sciées à la faucille poignée par poignée, puis disposées en javelles. Avec cette technique, la seule valable, il fallait beaucoup de main d'œuvre. Dans les contrats de travail, les forgerons et les autres travailleurs manuels, avaient le droit de quitter leur employeur, pour aller faire la moisson.

Ce droit apparaît dans quelques rares contrats, sans doute établis par précaution à cause des menaces qui pèsent sur la population et les biens: troubles que nous avons énuméré ci-devant. Voici quelques exemples:

– 1572, 20 mai: Bonadventure Ozenne de St Michel de Livet, s'est obligé envers Jehan et Robert dits Fleury, frères, de Livarot, présents, « de leur tailler bien et dûment, le nombre de 2.400 faucilles. C'est à savoir 1.200 la prochaine semaine, dans le jour St Jean Baptiste, et le reste la semaine d'après St Pierre. Lesquelles faucilles seront taillées en la maison des dits Fleury par le dit Ozenne pour 6 livres... ».

– 1581, 13 avril: Robert Ozenne de Saint Michel de Livet confesse avoir vendu à Raulyn Turpin de la paroisse de Saint Loup de Fribois, présent, le nombre de 500 faucilles bonnes, suffisantes, loyales et marchandes, à livrer dans la Madeleine

prochaine. La vente faite par 12 écus 2/3, payable à la livraison.

– 1581, 20 avril: Jehan Turpin maréchal de Saint Loup de Fribois, fils Guillaume reconnaît être redevable envers Guillaume Robillard « faiseur de blanche oeuvre du bourg de Livarot de 10 écus sol à cause de marchandise... ».

– 1581, 25 avril: Robert Fleury de Livarot confesse avoir vendu à H. H. Jehan Fleury fils Philippe dudit lieu 400 faucilles bonnes et suffisantes pour 10 écus 2/3...

– 1581, 11 juin: Robert Fleury de Livarot vend à Jehan Turpin de Saint Loup de Fribois 5000 faucilles livrables par moitié à la Saint Jehan pour 16 écus

– 1583, 22 mai: Robert Fleury « du mestier de blanche oeuvre de Livarot confesse avoir vendu et promis livrer à Raoullin et Jehan Turpin, frères, de Saint Loup de Fribois, 500 faucilles bonnes et suffisantes, sans manche. A livrer à la Saint Bonadventure prochain venant, moyennant 13 écus sol et 1 sol tournois et payer cette somme à la Saint Bonadventure... acompte de 1 écu ».

– 1599, 24 mai: Robert Ozenne « du mestier de blanche oeuvre en ferronnerie à promis livrer à H. H. Pierre Thieullin, marchand de Fourmentin, 400 faucilles, suffisantes loyales et marchandes, garnies de manches pour 13 écus sol et 20 sols, acompte de 7 écus ».

– 1599, 23 août: Robert Ozenne « du mestier de blanche oeuvre demeurant à Livarot, a acquitté et déchargé Raoullin Hamats de la Lande Patry de la somme de 10 écus sol de quoi il était redevable par obligation passée au tabellionnage de Lisieux le 15 mai dernier, à cause de la vente de 500 faucilles...

– 1609, 4 janvier: Guillaume Fleury du mestier de blanche oeuvre en ferronnerie de ce lieu de Livarot ayant fait accord et pactation avec Pierre Vattier, Pierre Jardin, Nicollas Lefebure l'aîné, de ce lieu de Livarot; Jehan Seigneuret, Vincent Robillard d'Heurtevent et Michel Surlemont de Saint Michel de Livet, tous du « mestier de blanche oeuvre qu'ils pourvoiront » faire chacun an de vente et distribution de chacun le nombre de 600 faucilles pendant et pour le temps de 6 ans pour les causes... contenues à l'accord par ce fait et passé entre eux en ce tabellionnage ».

– 1609, 13 avril: Sébastien Seigneuret et Anthoine Agnés du « mestier de blanche oeuvre, confessent avoir vendu et promis livrer dans le dernier jour de mai prochain venant à H. H. Jacques Vattier bourgeois de Livarot, 500 faucilles 104 pour 100, grandes faucilles en usage dans ce pays, bonnes et suffisantes, seulement parées sans être autrement prêtes, pour 52 livres et 10 sols. Présence (témoins) de Isaac Jobey de Lisieux et Nicolas Jehan de Livarot

– 1609, 14 mai H. H. Pierre Jardin, bourgeois de ce lieu, du mestier de blanche oeuvre, ayant fait pactation avec plusieurs artisans dudit mestier habitants audit Livarot, par lequel ils doivent faire par chacun an, chacun le nombre de 600 faucilles... Lequel a cédé son droit de faire lesdites 600 faucilles à Jehan Seigneuret et Jehan Sanson, demeurant à Heurtevent pour les faire en son lieu et place ainsi qu'ils aviseront bien et les distribuer suivant qu'il est contenu dans ladite pactation... Moyennant que lesdits Seigneuret et Sanson, lui ont promis bailler 30 cents de faucilles bonnes et suffisantes au prix de 13 livres chacun 100... Que le dit Jardin paiera et recevra, sans rien payer, 13 faucilles et avec la promesse de faire du rensiage à une centaine de faucilles...

– 1625, 20 avril: Michel Surlemont, blanche œuvre de Saint Michel de Livet, s'est obligé envers Marin Bordeaux, marchand, bourgeois de Livarot, de livrer d'ici la fête de la Madeleine prochaine, 650 faucilles blanches bonnes et suffisantes, à la raison de 104 pour 100, au prix convenu entre eux.

En marge de cet acte: le 13 août 1625, Marin Bordeaux confesse devant deux témoins avoir été livré des 650 faucilles.

Le dernier acte que nous avons noté:

– 1645, 25 avril Toussaint Lefebvre, bourgeois de Livarot, a vendu et promis livrer à Guillaume Descosse²⁴, marchand de la Chapelle-Biche, vicomté de Flers, présent, 200 faucilles, bonnes ... pour 50 livres. Paiement ½ le 1 mai, ½ à la livraison. Ledit Lefebvre promet lui donner une douzaine de faucilles ».

En marge: le 20 juillet 1646, ledit Lefebvre a reconnu avoir reçu de Guillaume Descosse 50 livres et que les 200 faucilles ont été livrées ».

La productions de fer à Livarot: une énigme à résoudre.

Charles Vasseur a écrit: Après la guerre des Anglais... « *Cette ancienne industrie, qui, après avoir languie quelques temps, à fini par être complètement abandonnée* ». Comme avant dans ce texte, il est question des bancs épais de mâchefer que sol renferme, tout cela laisse à penser qu'il y avait bien eu, avant et après, un bas-fourneau à Livarot. Pendant la guerre de cent ans d'après le rôle de fouage de 1398 il n'y a pas de féron²⁵.

Pour la suite, faute de repères, il faut prendre en considération, l'origine et la compétence des barons de Livarot, au moment où ils étaient aussi barons de Ferrières. Selon M. Guilmeth dans sa notice sur le bourg de Livarot, l'origine de cette alliance est dans la succession de Charles de Ferrières et de Jehane de Neubourg, dame de Livarot. « Après la mort de cette dame, la baronnie de Livarot, de même que les baronnies de Dangu et de Thury-Harcourt, revint au fils qu'elle avait eut de son premier époux, c'est à dire Jehan de Ferrières, I^{er} du nom ». Dans les dernières années de la guerre de cent ans, après le départ des Anglais de Livarot, ce Jehan de Ferrières s'empessa, en 1449, de reconnaître le roi de France pour son légitime souverain.

Les barons de Ferrières étaient anciennement les premiers barons fossiers de Normandie, établis dans la vallée de la Charentonne à la Ferrières-Saint-Hilaire. Ceux qui ont eu la baronnie de Livarot, compte tenu de leurs connaissances sur les forges, ont dû œuvrer au mieux de leurs intérêts pour maintenir l'industrie des forges et de la clouterie. Il n'ont pas tenté d'y établir un haut-fourneau avec affinerie et fenderie, comme en 1571, à la Ferrières. Tout au plus, à Livarot après cette guerre de cent ans, ils ont remis légalement en service une forge renardière.

Sans aucun doute, cet établissement devait être placé en bordure d'un cours d'eau pour faire tourner une roue actionnant les soufflets et le martinet. De toutes les forges autres que celles

²⁴ Le 16 décembre 1638, un Gilles Descosse aussi de la Chapelle-Biche, prend à ferme pour 6 ans un étal sous la halle de Livarot, pour y vendre sa marchandise de clouterie. Duquel étal il jouit de présent, pour 45 sols.

²⁵ Cahiers de Léopold Delisle T XIX par M. Nortier: BN ms français 25904 n° 395. Noté pour 1398 (guerre de cent ans): 71 feux (environ 350 habitants) dont 12 veuves, 7 mineurs, 6 hôtes, 3 servants, 7 non payants (le meunier du lieu; les prévôts de Jean Pippart écuyer, et de Guillaume de Courcy; 2 pauvres; 1 aumônier –

ayant une mention de maréchale²⁶, une se trouvait sur le bord d'un cours d'eau. Le souvenir, au XVII^e siècle, est encore conservé par le « Champ de la forge ». Nous avons pu localiser cet endroit, à quelques dizaines de mètres, à l'aide de deux actes:

— 1646, le 2 juin, une grande inondation emporte toute la terre du Champ de la forge. L'un des deux tabellions a voulu laisser une trace de cette catastrophe, puisqu'il l'a noté dans son registre avec les détails suivants:

« Ce vendredi vers deux heures de l'après midi, il tomba un si grand orage, qui commença au dessus de Roiville et s'ouvrit vers l'Hostellerie Farou, en si grande abondance qu'il continua en ce bourg. Si bien que les rivières de Vimoutiers et de Monne débordèrent avec la grande inondation des côtes, qui firent un gros torrent d'eau, lequel ne pouvait aller plus vite que le pas d'un homme à raison des hauts arbres et herbes qui la retenait de part et d'autres. Si bien que la grosse flotte de l'eau s'enfla sur les cinq heures, en telle façon qu'elle fit beaucoup de dommage sur les vallées des dites rivières et qu'elle entra dans notre maison, jusqu'à la cinquième marche de la montée et emporta toute la terre du champ de la forge où Janvier fait du chanvre et emporta la maison de Furet, joignant celle de la planche Pinel²⁷ ... Cela fit un grand ravage en aval de la rivière de Vie jusqu'à Corbon ... De mémoire d'homme, on n'avait vu la rivière si haute... »

« J'ai entendu de feu mon père et de plusieurs autres, qu'il y a environ 75 ans, qu'une pareille inondation arriva en la rivière... »²⁸.

— 1652. Lots et partage des biens de feu Richard Doublet, fils Richard à Richard et Pierre ses enfants. Dans la composition des lots:

« ... Item, il aura une pièce de terre en labour et plant nommé le Champ de la forge, assise à Livarot, jouxte d'un coté la rivière Vie et autre coté les héritiers de Pasquet Doublet et Jean Pinel, chacun en partie, d'un bout le sieur baron de Livarot et d'autre bout, le grand chemin tendant du Pont de Livarot au bourg du dit lieu ».

Aujourd'hui, il est pratiquement impossible de retrouver les traces de cette forge renardière ainsi que celle du bas-fourneau. Le ravinement des berges qui élargit et même déplace le lit de la rivière, puis les remblayages pour son profilage ont tout effacé.

Jusqu'à quelle époque, cette forge renardière de Livarot a-t-elle pu fonctionner? Aucun document à partir de 1580, ne la mentionne dans le commerce du fer et de l'acier. Comme d'autres établissements du même genre, elle a dû cesser de fonctionner au milieu du XVI^e siècle, à cause de la concurrence des haut-fourneaux et grosses forges. La rareté du charbon de bois provoquée par la consommation des haut-fourneaux de Pontchardon et d'Orville²⁹ qui s'approvisionnaient certainement aussi vers Livarot, a accéléré sa mise hors service.

²⁶ Noire œuvre, blanche œuvre, clouterie...

²⁷ En 1643, Guy Pinel, charpentier du Mesnil Bacley, s'est obligé envers le baron de Livarot de refaire: 1. Le pont sur la rivière Vie, fluant sur les moulins de Livarot. 2. Le pont sur la petite rivière (le canal de décharge du bief) joignant la maison de Pierre Furet. 3. Le vannage des moulins (pour régler la hauteur d'eau dans le bief, le trop plein est envoyé dans le canal de décharge). En 1719, le pont sur la Vie (jadis appelé la planche Pinel) est refait en bois. C'est peut être celui décrit dans le journal, L'Eveil de Lisieux du premier septembre 1983.

²⁸ Les deux tabellions royaux pour la vicomté d'Orbec sont: Jean Moisy et Pierre de Montreuil son adjoint.

En 1615, il y a cette mention « le cours de la rivière est à remettre dans son ancien cours ».

²⁹ Cités comme moulin à fer en 1471 et 1478 p.34 Cf. note 4.

L'approvisionnement en fer et acier (1580-1685).

Au temps où le charbon de bois était l'unique combustible pour les forges, le prix des matières premières, fer, acier et charbon de bois étaient très élevé³⁰. Compte tenu des sommes d'argent demandées, certains acheteurs de fer ont recours à des crédits. Comme ceux-ci sont légalement enregistrés dans des actes passés devant les tabellions, aujourd'hui, certains peuvent être retrouvés. Quelques uns ont été notés de 1580 à 1685.

Cet approvisionnement est généralement l'affaire de marchands. Il y a quelques exceptions qui sont des reventes de fers débités par des forgerons à d'autres utilisateurs. Le plus souvent, c'est de refendre des fers plats, qui proviennent d'un haut-fourneau et grosse forge, en verges de petites sections destinées à faire des clous. Voici quelques exemples significatifs:

– 1580: Jehan Rohé d'Heurtevent gage payer à Honnête Homme Jacques Lemyère bourgeois de Lisieux, 24 écus 1/3, (75 livres: l'écu vaut 3 livres), à cause de vente et livraison de marchandise de fer. Témoins: Thomas Roquelle de St Marguerite de Viette et Estienne Routhyer de St Ouen le Houx. L'année suivante un autre contrat entre les même pour 20 écus ». (A cette époque, un Michel Lemyère est maître de la grosse forge de Putanges)?

– 1580, 25 avril: Robert Fleury, de Livarot, gage payer à Robert Annerey, bourgeois de Livarot, 12 écus à cause de la vente et livraison de 600 (livres) de fer, à payer la madeleine prochaine venant 12 écus (= 36 livres-monnaie). Donc 100 livres-poids de fer vaut 6 livres ».

– 1581, 1 février: Cardot Lecharpentier, bourgeois de Livarot, gage payer à Jacques Lemyère, fils Jean, bourgeois de Lisieux, 30 écus 2/3 revenant à 92 livres, à cause de vente et livraison de marchandise de fer ».

– 1591, 23 mai: Honnête Homme Jacques Vattier du métier de blanche œuvre en ferronnerie d'Ouilly-le-Tesson, à présent demeurant à Livarot gage payer à H. H. Cardot de Montreuil, 13 écus sol et 20 sols, (40 livres), à cause de vente et livraison de fer en barre. C'est l'un des premier actes où Cardot de Montreuil cité ci-devant apparaît en tant que marchand de fer.

– 1593, 24 octobre: Pasquier Boullard et Marye Fourmaige, sa femme s'oblige solidairement devoir 60 écus sol, envers Cardot De Montreuil, cause de la livraison de fer. En 1597, ce couple qui à présent habite la Trinitey du Mesnil Oury, vend à Cardot de Montreuil, bourgeois de Livarot, toutes leurs parts (la moitié d'un tiers) du moulin à bled, bâti à Sainte Marguerite de Viette sur le ruisseau de Blanvatel... Cette vente qui est de 100 écus est faite pour payer une dette de 2 obligations: celle ci-dessus de 60 écus et une autre du 11 janvier 1596. Ils reçoivent 27 écus...

– 1597, 27 juin: Noël Cottin, marchand de Livarot, reconnaît devoir et s'oblige payer à H. H. Jehan Le Forestier, marchand bourgeois d'Argentan demeurant paroisse St Martin, 12 écus 2/3, à cause de la vente et livraison de fer en barre. Témoin: Cornabel, maréchal-cloutier.

– 1624, 25 avril, H. H. Jean Marie de la paroisse de St Pierre de Courson, à présent fermier et receveur général de la terre et sieurie du Rouil sise à St Marguerite des Loges et y demeurant. Lequel reconnaît devoir payer à la St Jean prochain venant à

³⁰ Les prix commencent à baisser au milieu du XVIIIe siècle avec l'utilisation de la houille. Sa distillation produit le coke pour la fonte des minerais dans les haut-fourneaux et du gaz pour l'affinage.

un an à Pierre Mahot, sieur de la croix, marchand bourgeois d'Argentan, absent, 620 livres à cause de marchandise à lui vendues et livrée ce jour. En marge: 18 juin 1626, Marie à payé.

– 1660, 23 avril, Nicolas Pinel demeurant en la paroisse de St Michel de Livet à vendu et promet livrer à Louis Bardel, bourgeois de Livarot, 800 livres de fer en barre, 4 livres %, bon et suffisant, à livrer moitié lundi prochain, l'autre moitié 15 jours suivant rendu à Livarot pour être pesé sur le bancard de François le Charpentier. La vente faite au prix de 11 livres %. Bardel s'oblige payer à Pinel, 30 livres dans 8 jours et l'outre plus, moitié au jour St Jean Baptiste et l'autre moitié à la St Michel suivant³¹...

– 1685, 29 avril Isaac Mare, cloutier, achat de fer à Thomas Ruel, maître de la grosse forge de la Roche Mabile, proche d'Alençon, obligation de 684 livres 4 sols.

Généralité sur l'utilisation des forges.

Avant que n'existe la gamme de produits métallurgiques modernes, le forgeron, n'avait à sa disposition que du fer et de l'acier en plaques ou en barres: ronds, carrés, plats... produits par les hauts-fourneaux, les grosses forges et les fenderies³². Il devait se contenter d'acheter du fer ayant la section la plus approchante et de le travailler de la façon la plus économique possible, pour obtenir ce dont il avait besoin.

Pour la mise en forme des objets en fer ou d'acier dans leur aspect définitif, lorsqu'ils étaient d'une seule pièce: ou de leurs éléments dans le cas des pièces à assembler, il n'y avait jadis que le forgeage. A froid le fer forgé est peu ductile et se façonne mal: à chaud il devient malléable et se prête facilement à de nombreuses opérations:

- Trancher, qui consiste à couper le fer dans le sens de la largeur.
- Fendre, couper dans le sens de la longueur.

Travail cité notamment dans cet acte du 23 octobre 1618: Julien Le Boucher, forgeron demeurant à Tortisambert s'est obligé envers Pierre de Montreuil, fils Cardot, bourgeois de Livarot, de le servir à sa forge de clouterie qui est à Tortisambert, pour forger le fer et fendre de la verge, pour les artisans qui travaillent pour le dit Montreuil à la forge pour faire du clou... (les verges sont des tringles de petites sections débitées dans du fer plat).

- Tailler. Termes employés pour le façonnage de faucilles (voir le chapitre ci-devant: un droit pour les forgerons blanche œuvre).
- Étirer, amincir, c'est amener le fer à la section désirée.
- Étamper: produire une empreinte à l'aide d'une matrice: ornements sur les grilles...
- Refouler. Consiste à refouler une partie de métal en un endroit précis pour augmenter la section initiale de l'échantillon.
- Percer, c'est faire des trous à l'aide d'une broche, avec des renflements sur les côtés pour ne pas diminuer la section de la barre.
- Souder: les parties des pièces à souder sont chauffées au « blanc suant » et réunies par

³¹ Les 4 livres % sont une majoration appelée parfois le vin du marché. Pour des poteries, c'est le jet qui sert à compenser la casse due à la manutention. Il y a aussi les œufs 13 à la douzaine. Pour le fer en barre, c'est sans doute pour éviter toutes contestations sur quelques défauts... Le bancard est une balance dont le fléau de fer est suspendu, en son milieu à un crochet.

³² Ateliers équipés de laminoir à galets, permettant la découpage et le profilage de fer plats. Ils sont cités dès l'apparition des grosses forges au XVI^e siècle.

martelage sur l'enclume.

– Parer: c'est passer la chasse à parer pour égaliser les surfaces planes à seule fin de faire disparaître les traces du façonnage comme les coups de marteaux...

Communément, de tous temps les forgerons pratiquaient des traitements sur les fer et surtout les aciers:

– Le recuit: c'est le plus courant, car il consiste après la dernière opération du forgeage de le chauffer le métal et de laisser refroidir doucement le métal pour en améliorer sa qualité mécanique (suppression des tensions).

– La trempe: il s'applique aux acier durs pour en augmenter la dureté et leur donner des qualités de coupe. La trempe des aciers consiste en chauffage énergétique suivi d'un refroidissement rapide par immersion dans un bain liquide.

– Le revenu: opération qui consiste en un réchauffement modéré après trempe, suivi d'un refroidissement lent. Le réchauffement est fait lentement, à une température bien déterminée, par exemple dans un bain d'huile chauffée. Le revenu supprime des tensions internes et régularise les effets de la trempe.

Tous les parties affûtées des outils de coupe pour le bois, la pierre et les métaux reçoivent depuis toujours ces deux derniers traitements.

– La cémentation: c'est augmenter superficiellement la teneur en carbone des aciers trop pauvre en carbone pour pouvoir être durcis convenablement par la trempe.

Les différentes spécialités parmi les forgerons.

A Livarot et dans les environs, à partir de la fin du XVI^e siècle, les métiers trouvés qui utilisent des forges sont de deux sortes:

Les premiers, par ordre d'importance, sont ceux qui correspondent à une spécialité unique:

– Forgeron blanche œuvre appelés simplement blanche œuvre ou encore blanchevrier.
– Cloutier. – Maréchal ferrant. – Serrurier et Feronnier. – Armurier.

Les seconds sont ceux exercés par des forgerons polyvalents:

– Maréchal blanche œuvre en ferronnerie. – Forgeron noire œuvre maréchal serrurier...

Le métier de coutelier est peu pratiqué. De 1588 à 1634, on trouve: Laurent Bardel à Livarot puis Jehan, à Saint Germain de Livet et Livarot, Marin (à Fervaques). C'est peut être à cause de concurrence de la communauté des couteliers de Falaise qui jouissait autrefois d'une réputation bien méritée. A la fin du XVIII^e siècle, on comptait dans l'enceinte seule de la ville plus de 30 ateliers de couteliers. Cette industrie a disparue du pays sans que l'on en sache les causes.

En 1713, dans plusieurs contrats, Etienne Allaire est dit blanchevrier, puis taillandier ainsi que ses deux fils Robert et Gabriel qui sont qualifiés de marchands. L'absence de coutelier laisse supposer que les blanchevriers pouvaient aussi s'occuper de l'entretien de la coutellerie utilitaire car ils avaient la connaissance de la fabrication des lames et des affûtages à la meule.

Forgeron blanche œuvre.

Les caractéristiques de production se trouve dans « *L'Encyclopédie Diderot et d'Alembert, tome Travail du Fer* », paru au cours des années 1760.

Elles font partie du métier de *taillandier*. Deux planches y sont consacrées sous le titre *Euvres blanches*. Voici ce qui est répertorié pour chacune des planches ci-jointes:

Figures de la planche IV.

- 1 Besaiguë. – 2 Coignée. – 3 Herminette à marteau. – 4 Hachette. – 5 Herminette à gouge.
- 6 Herminette simple. – 7 Ciseau. – 8 Gouge. – 9 Gouge quarrée. – 10 Rainette (A, pour tracer. B, pour donner de la voie aux scies). – 11 Plantoir. – 12 Hache. – 13 Scie de maçon.
- 14 Scie de menuisier. – 15 Scie à main. – 16 Plane. – 17 Tarière. – 18 Serpe.
- 19 Serpette. – 20 Faux à bras (A, le taillant. B le dos. C, le bras. D, le talon).
- 21 Faux à douille. – 22 Faucille (A, le taillant. B, le dos. C, la pointe).
- 23 Faucille à scie (A, la scie. B, le dos. C, la pointe). – 24 Petite Faucille.

Figures de la planche V.

- 1 Houe à deux branches. – 2 Raclette. – 3 Hoyau. – 4 Houe simple. – 5 Sarcle. – 6 Crochet.
- 7 Maille. – 8 Bêche. – 9 Petite serpe. – 10 Petite serpette. – 11 Grand couteau à scie.
- 12 Petit couteau à scie. – 13 Ratissoire à tirer. – 14 Ratissoire à pousser. – 15 Croissant.
- 16 Pioche pointue. – 17 Pioche plate. – 18 Pioche longue. – 19 Ciseaux de jardinier.
- 20 Échenilloir. – 21 Déplantoir. – 22 Grande pointe de plantoir. 23 Petite pointe de plantoir.
- 24 Outil à écraser les limaçons. – 25 Binette. – 26 Marteau à planer. – 27 Marteau à têtes rondes. – 28 Marteau à rétreindre. – 29 Tas d'étau. – 30 Tas rond de l'étau. – 31 bigorne d'étau. – 32 Doloire.

Pour blanchir et affûter ses produits, le blancher œuvre a besoin d'utiliser un moulin à émoudre. Comme cette opération de finition est assez courte, plusieurs ouvriers peuvent utiliser le même moulin.

Généralement, une seule personne est responsable d'un moulin à émoudre: c'est l'un de ses utilisateurs qui peut être le propriétaire, ou bien un locataire, ou encore un tenant par fief. Aucune indication n'a pu être trouvée sur la contribution des usagers pour ce service rendu: cela fait sans doute partie de la coutume non écrite.

A la fin de la guerre de la Ligue (1588-1594) qui a ruiné la région, trois moulins à émoudre se trouvent dans des contrats. Un trentaine d'années plus tard, un autre moulin est signalé comme ayant jadis existé.

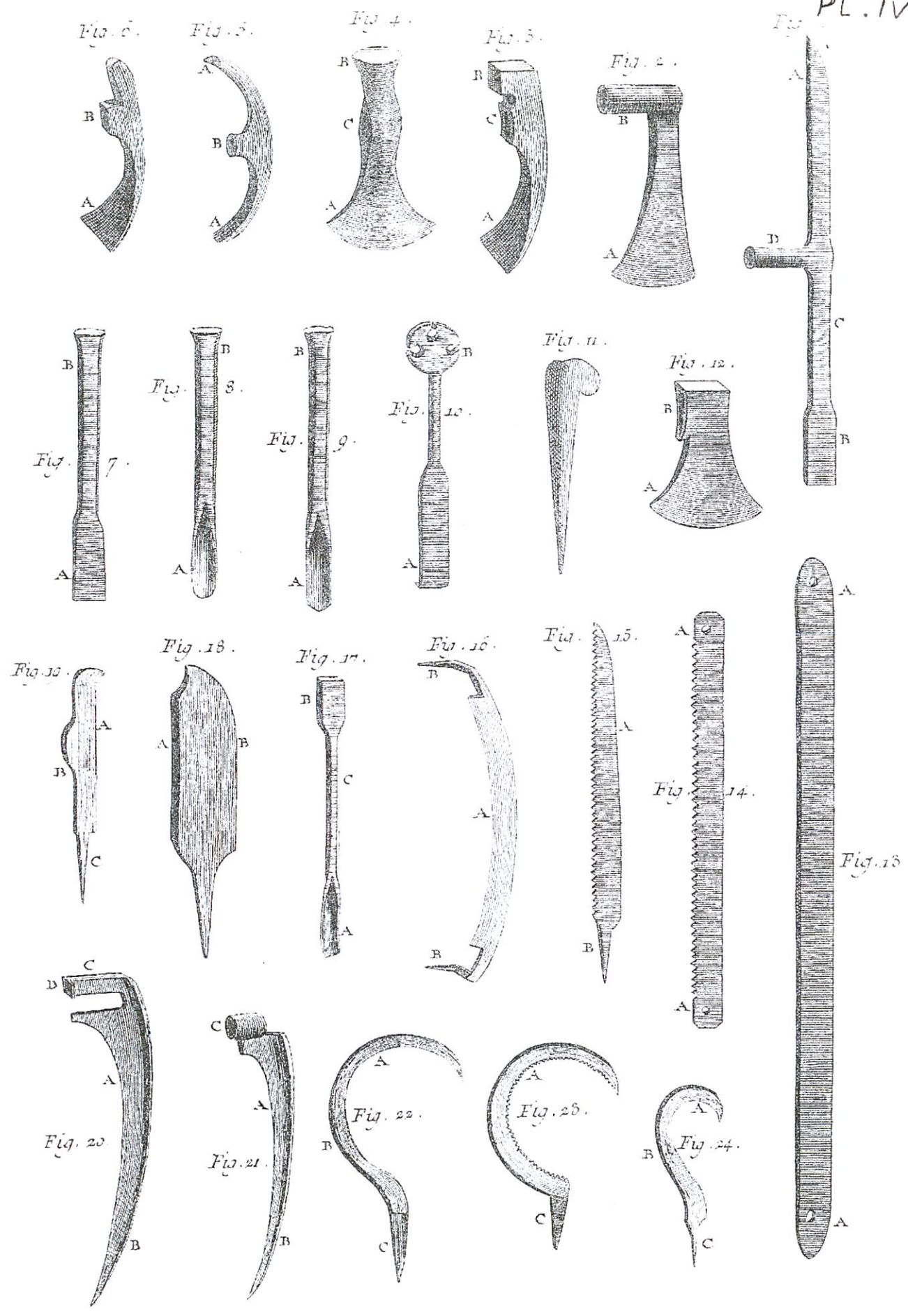
Sur ces quatre moulins, un seul est autonome, c'est à dire qu'il fonctionne avec sa propre roue hydraulique. Dans un premier temps, les trois autres sont actionnés par le même arbre de roue d'un moulin ayant une fonction différente: tan, foulon, chanvre, puis ensuite deux deviennent autonomes

Voici un résumé de ces quatre moulins.

Livarot: moulin à émoudre de la baronnie:

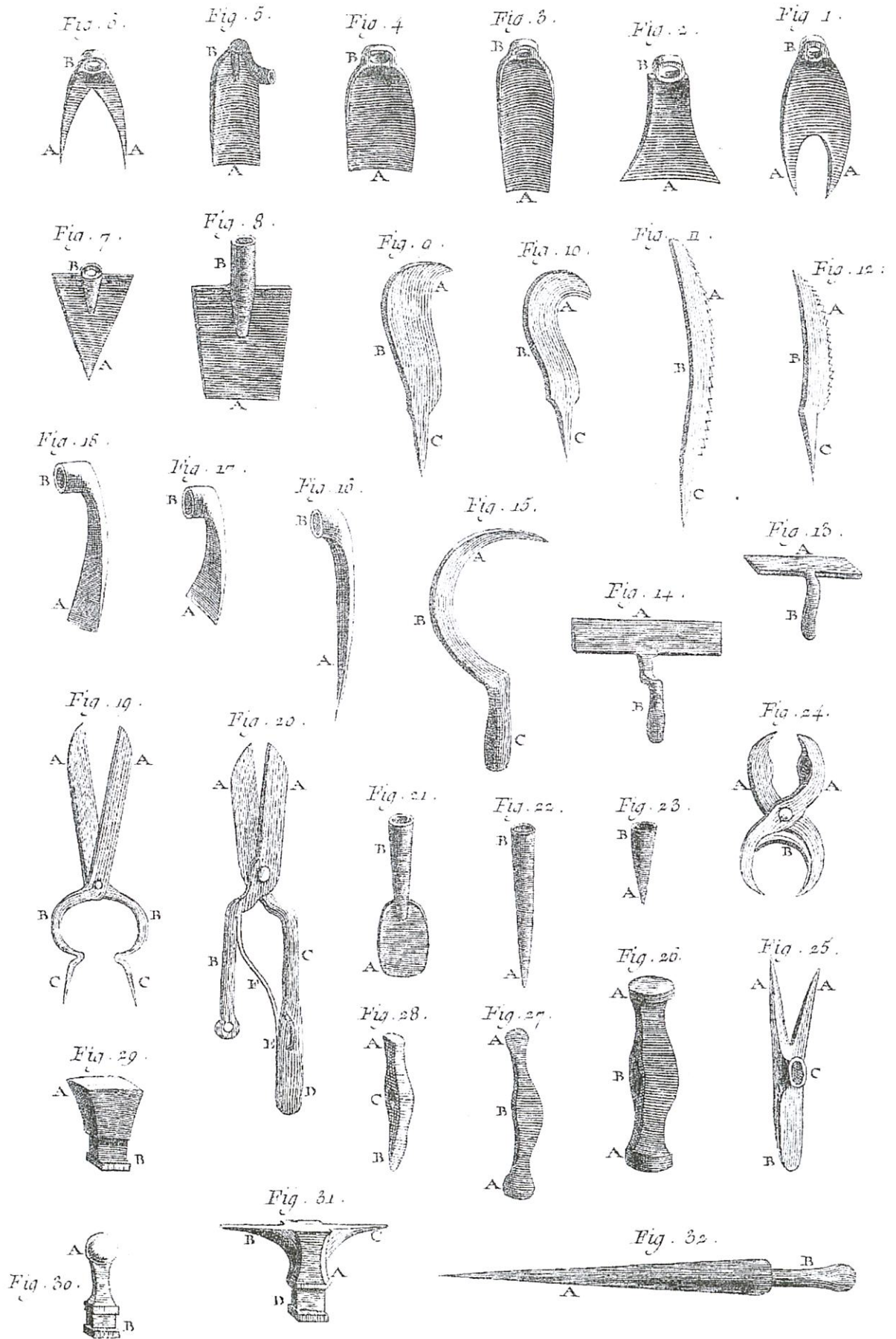
– 1594, 7 juillet: Bail à ferme de Thieullin pour une durée de deux ans, au prix annuel de 40 écus revenant à 120 livres, pour l'usage, le profit et revenu du moulin à tan et de sa maison, qui sont de nouveau fait, construit et édifié pour le profit de Messire André Doraison... sieur de Solleilas, baron de Bourbon en Provence et de Noble Dame Jehanne Darce, son épouse, Dame de Livarot et de Héricourt.

Ce moulin est édifié sur une pièce de terre en herbage nommée Lyles, du domaine non fief de la baronnie de Livarot, sur la rivière et cours d'eau qui fluent sur les moulins à grains de cette baronnie, près du nau (canal d'alimentation) de ceux-ci. Le dit Thieullin ne pourra prétendre aucune déduction du prix de son bail à cause de guerre, pillages et ravages. De plus sera tenu souffrir l'usage d'un petit moulin à émoudre la blanche œuvre dans le dit moulin au lieu limité et marqué à l'arbre de roue. Le revenu du petit moulin à émoudre sera au profit des bailleurs.



scotte Del.

Benard Fu



– 1615: bail pour 6 ans, au prix annuel de 35 livres, de la ferme de la petite maisonnette de Livarot avec un petit moulin à émoudre blanche œuvre à Nicolas et Nicolas Lefebvre, frères, maréchaux blanche œuvre, bourgeois de Livarot. Le petit moulin sera accommodé d'une autre façon afin de le rendre « mieux travaillant ».

– 1627, 13 décembre: Messire César Doraison baille à titre de ferme, pour 4 ans, au prix annuel de 35 livres à Nicolas Lefebvre, bourgeois de Livarot, une pièce de terre en herbage nommée la masurette, avec le moulin à aiguiser la blanche œuvre.

– 1660: Bail du moulin à aiguiser à Toussaint Lefebvre pour 35 livres par an.

– 1663, 27 septembre: Haute et puissante Dame Catherine de Longchamp, épouse civilement séparée de bien de Messire César Doraison, marquis de Livarot, seigneur et patron de Sainte Marguerite des loges, Pontalléry, Cheffreville, capitaine et gouverneur pour le roi de la ville de Lisieux et à cause de sa dame, son épouse, baron et châtelain d'Ouilly, baille à ferme, pour 6 ans à Louis Gillebert, poudrier, bourgeois de Caen, une pièce de terre et un corps de logis à usage de moulin à aiguiser assis à Livarot et du tout que Jean Bordeaulx fils Toussaint a joui par le passé, pour faire son métier de poudrier, à sa charge de raccommorder le dit moulin.

La dame fournira le bois et le preneur fournira la moitié des ustensiles nécessaires.

Le prix du bail est de 50 livres et 4 livres de poudre à canon par an.

Aucun document ne permet de savoir si ce bail a été suivi d'effet. Devant les risques que présentent ce genre d'établissement, les habitants du voisinage ont sans doute réagi pour éviter sa mise en service.

Livarot: moulin à émoudre sur le Douet Fleury au Champ Monnet.

– 1597, 7 octobre: Vincent Dubois, bourgeois de Livarot baille pour un an à Pierre Jardin et Robert Ozenne blanche œuvre, l'usage d'un moulin à émoudre qui est construit dans une petite maison attenant au moulin fouleur, pour que les preneurs puissent émoudre leurs pièces de marchandises de blanche œuvre. Ils ne pourront empêcher de faire fouler le drap.

– 1607: bail du moulin fouleur situé sur le Douet Fleury au Champ Monnet. Vincent Dubois, propriétaire, à Jacques Hunoult pour son métier de fouleur.

– 1623, 26 août: Puissant seigneur, Messire Louis Doraison, chevalier, baron de Livarot eut baillé en fief et en rente à Guillaume Dubois, l'aîné, fils Vincent, bourgeois de Livarot, le droit de faire bâtir et construire un moulin à battre le chanvre, sur le cours du Douet Fleury, dans la maison dudit Dubois, au moyen de 40 sols en argent et deux chapons de rente foncière, que ledit Dubois s'obligea payer par contrat passé devant Daniel Moulin et Jean Lemoigne, tabellions, le 29 septembre 1613. Comme ledit Dubois est prêt de faire casser ce contrat devant la chancellerie du roi à Rouen, à cause que ledit moulin est en chômage et de nulle valeur et revenu, et qu'auparavant, le dit Dubois et ses prédécesseurs avaient fait construire un moulin à aiguiser la blanche œuvre, accorde qu'il fasse abattre le moulin à chanvre et construire un moulin à aiguiser.

– 1649, 29 avril: Jean Laindet, charpentier de la paroisse de Pontalléry, s'oblige envers Cardot Dubois, bourgeois de Livarot de lui construire, dans un mois, un grand et un petit rouet pour son moulin à aiguïser de la blanche œuvre.

Ce dernier acte prouve que ce moulin est entretenu: les deux rouets sont sans doute installés pour faire tourner un autre arbre porte-meules et la cuirasse c'est une paroi en bois sous la roue à eau, à défaut de maçonnerie.

Aucun acte n'a été repéré sur la durée de l'exploitation de ce moulin à aiguïser.

Aux A.D.14 sous la cote S12.852 (règlement d'eau 1845/1847): ruisseau Fleury à Livarot, dans une usine près la route de Vimoutiers, au sieur Gautier ou Gauthier: il y a une roue de moulin.

Heurtevent: moulin à émoudre de la famille Seigneuret.

– 1579, 19 mai: Valleren Seigneuret du métier de blanche œuvre en ferronnerie, de Heurtevent, vendit à Urbain Seigneuret, son cousin, de ladite paroisse, aussi blanche œuvre en ferronnerie, le lieu et place d'un moulin à émoudre avec la maison. En ce compris ses roues, meules et autres ustensiles servant audit moulin. Le tout à Heurtevent, sur une pièce de terre au Mercier, appartenant à Robert de Neufville, écuyer, sieur de Clerdouet. Le contrat de fief de ce moulin passé le 13 mars 1554, tenu de la seigneurie du Coudray sous la vavassorie au Mercier.

Les rentes seigneuriales énoncées en 1556 et 1574, pour 10 écus.

– 1593, 13 décembre: Ce moulin est cité dans le bail de la forge d'Heurtevent

Saint Michel de Livet: un moulin à émoudre, au bout du moulin à tan.

– 1626, 2 janvier: Au manoir de la Pipardière, fut présente Catherine de Tournebu, veuve de Louis de la Haie, vivant écuyer, sieur de la Pipardière, tutrice de ses enfants, baille par fief à Michel Surlemont, maréchal blanche œuvre de Saint Michel de Livet: une petite portion de terre étant au bout du moulin à battre le tan, situé à Saint Michel de Livet, joignant la rivière Vie. A laquelle place il y avait ci-devant un moulin à émoudre la blanche œuvre, ...

Ledit Surlemont, s'oblige construire un moulin à émoudre la blanche œuvre et de faire mettre, à ses dépens une roue et un arbre neufs. Ledit arbre servira tant au moulin à émoudre que pour faire battre le tan.

Fief annuelle moyennant 10 chapons bons et suffisants, valant 30 sols.

Aucune trace par la suite de ce moulin à émoudre. A-t-il été construit, car à cette époque Michel Surlemont commence à faire de mauvaise affaire et devient insolvable.

Le moulin à tan a perduré au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Aux A.D.14: règlement d'eau, an IX-1893, dossier Fournet, dans les fonds du notaire Racine à Livarot.

Cloutier.

Comme pour le forgeron blanche œuvre, les caractéristiques du cloutier se trouvent dans « *L'Encyclopédie Diderot et d'Alembert, tome Travail du Fer* ». Sur l'art de ce métier, il a deux planches ci-jointes avec une page d'explications.

En ce qui concerne la production et la commercialisation des clous, notre documentation provient aussi des actes des tabellions et des notaires. Les renseignements qu'elle donne, le

plus souvent, ont pour base des accords qui doivent être légalisés. Cette procédure coûteuse est faite à cause d'un doute sur l'exécution du contrat. Lorsque la confiance règne, pas besoin d'enregistrement, l'accord verbal et le « tope là » sont suffisants. Jadis, la plus grande partie des marchés, étaient ainsi conclus: ils n'ont donc pas laissé de trace écrite.

Sur une période relativement longue: 1594 à 1656, sur les conditions sociales et économiques des cloutiers, ces contrats permettent d'avoir des éléments probants pour faire le résumé suivant:

Comme nous l'avons dit ci-devant, à partir de la fin du XVI^e siècle, pour bénéficier de l'avantage du charbon de bois détaxé, des cloutiers de Chaumont et d'ailleurs viennent s'établir à Livarot. Certains d'entre eux figurent dans des contrats: Germain, Pierre et Jehan Vicaire; Louis Generay; Jullian Cornabel; Pierre Coliaux. A Tortisambert, il y a Jean Fortin, maréchal cloutier de Chaumont et Raoullin Mare de Ticheville.

Ces cloutiers « déplacés » continuent sans doute à livrer leurs clients, mais aussi ils contribuent à l'expansion du commerce local. La demande de clous de toutes sortes est forte, à cause de la fin de la guerre.

Ce contexte économique permet à quelques marchands d'augmenter le volume de leurs affaires, c'est le cas d'une lignée de la famille De Montreuil. Ce sont des bourgeois de Livarot qui sont à la fois des producteurs et négociants.

Le premier qui se distingue est Cardot, fils de Jean et de Catherine Laumaillier. En 1599, le 25 mars, il vend à Laurent Le Boucher, fils Pasquier du métier de maréchal cloutier de Tortisambert, une portion de terre en cour avec une maison avec une cheminée basse. Il délaisse audit Laurent: deux grandes enclumes de fonte, une masse, un marteau, quatre tenailles... et trois paires d'outils servant à cloutier, le tout de fer, ainsi qu'une paire de grands soufflets étant dans la maison et une autre paire de grands soufflets servant à l'usage de forge...

Les descendants de ce Cardot de Montreuil, tous très actifs, sont solidaires les uns des autres. Voici un acte qui le prouve:

– 1633, 1^{ier} mars: François Mare, fils Guillaume de la paroisse de Ticheville demeurant à Livarot, s'est obligé par ce présent envers Eustache de Montreuil, fils Jean bourgeois de Livarot, de le servir de son métier de cloutier, en la clouterie dudit de Montreuil, assise audit Livarot, d'aujourd'hui en un an, et ce au même prix et condition des autres cloutiers travaillant en ladite forge.

Comme François Mare a une dette de 13 livres et 15 sols sur du charbon de bois envers Nicolas de Montreuil et que pour payer cette dette, il risque d'être obligé de vendre une partie de ses biens à Ticheville. Pour éviter cela, Eustache se charge de prélever sur le salaire François, toutes les semaines 5 sols, pour les donner à Nicolas. Pour être quitte, de cette dette de (13 livres à 20 sols + 15 sols, soit 275 sols) François devra donc au moins travailler 55 semaines.

Depuis 1638, le commerce est dans le marasme, la clouterie de Livarot est en sommeil. Le contrat de mariage du cloutier, Maury Marie avec Madeleine Cottin, tous deux demeurant à Livarot est éloquent. « Compte tenu de l'incertitude du moment, les futurs déclarent qu'ils seront civilement séparés de biens. Maury accorde à Madeleine, au cas où il décéderait avant elle, la disposition du peu de bien qu'il possède: un marteau et les ustensiles servant au métier de cloutier ».

A Livarot, les jours de marché, les clous qui s'y vendent ne sont pas tous fabriqués dans le

pays. Pierre Villard et Gilles Lemoutardier « fermiers de la halle, étaux et coutumes » renouvellent pour 6 ans, le bail pour la jouissance d'un « estal » à Gilles Descosses de la Chapelle Bische (près de Flers) pour y installer sa marchandise de clouterie.

Pourtant cette année là et les suivantes quelques cloutiers exercent encore leur métier, malgré la récession et la pauvreté qui en découle. Le bâti est dans un état déplorable même parfois en ruine. La nature des matériaux de construction, le bois et le chaume, laisse supposer qu'ils étaient la proie facile des incendies.

Sans doute, le plus démoralisant ce sont « les gens de guerre » qui passe et même séjournent en cantonnement. Sur les habitants qui doivent les loger, ils prennent des libertés ...

Même certains de Montreuil désertent Livarot. En ce qui concerne la clouterie, il a Eustache, ci-devant maître d'une de celles du Champ Monnet qui part à Lisieux. Le 29 janvier 1644, il revient à Livarot pour s'accorder avec ses deux frères, sur la succession de leur mère, les jours suivants, il baille différents héritages, dont sans doute il a hérité.

Dans les années précédentes, il était maître de la forge et clouterie de Saint Désir de Lisieux.

Dans ce contexte économique désastreux, un cloutier entreprenant, Pierre Mare, va relancer la clouterie, cette activité traditionnelle à Livarot:

– 1644, 9 avril: Cardot de Montreuil, sieur de la Barbotière, baille à Pierre Mare, cloutier demeurant à Livarot, une maison servant « à forge et clouterie », étant l'une et l'autre dans la cour dudit De Montreuil, dans le bourg de Livarot, avec les soufflets servant à ladite forge et quatre paires d'outils dudit métier de cloutier, compris la boutique dudit bailleur joignant sa demeure. A laquelle boutique, le preneur pourra vendre et distribuer sa marchandise de clouterie sans néanmoins que cela puisse préjudicier ledit bailleur pour vendre sa marchandise de feronnerie...

– 1647, dernier jour de novembre: lors de l'embauche de deux cloutiers, Pierre Mare est dit maître de forge et cloutier.

– 1648, 26 décembre: après le décès de Cardot de Montreuil, ses biens et ceux de sa deuxième femme Marie Morel, sont à partager en quatre lots par leur fils Cardot en qualité de tuteur des autres enfants. Dans la choisie des lots du 26 décembre 1648, il y a plusieurs forges à usage de clouterie. Le défunt, Cardot De Montreuil, est né sans doute vers 1560. Son fils Cardot est le sieur de la Barbotière.

Revenons à Pierre Mare, malgré sa bonne volonté, il a des problèmes avec Maury Marie, le pauvre cloutier, marié en 1638, car celui-ci a fait son trou ailleurs: « Au faux bourg de Saint Désir de Lisieux » où il fait valoir la forge et la clouterie. De temps en temps, il vient à Livarot pour assurer ses livraisons de charbon de bois et aussi pour y chercher de la main d'œuvre dont il a besoin. Cette récupération est préjudiciable pour Pierre Mare.

Les deux patrons cloutiers en arrivent à se quereller et même à se battre. Maury Marie est prêt à porter plainte devant la justice, mais ils finissent par s'arranger. Chez le notaire il font enregistrer un texte qui est révélateur de l'époque:

– 1653, 23 octobre: ils font entre eux par transaction finale et irrévocable, touchant la poursuite que ledit Marie voulait faire à l'encontre dudit Mare « pour le maléfice de corps fait »... A l'avenir bons amis, ils renoncent chacun à prendre un compagnon de

l'autre...

En cas où les compagnons s'entrebattent et qu'ils soient blessés, le maître du compagnon qui aura commencé où blessé, sera quitte de le désavouer.

Pendant environ trois ans, ils s'arrangent sans problèmes pour les embauches de compagnons. Ils sont le témoin l'un pour l'autre des « Comptes et regards du charbon de bois » vendu par les gestionnaires de la distribution et vente des bois de Livarot.

– 1656, le 5 avril: les deux patrons s'associent. Voici l'accord fait sous seing privé et reconnu le même jour devant notaire:

Accord fait entre Pierre Mare et Maury Marie de n'avoir qu'une seule forge à faire du clou, pour 10 hommes: à savoir chacun 4 compagnons et chacun une place pour eux; le tout faisant 10 billots dans ladite forge, à la charge par lesdits Mare et Marie de payer le souffleur par moitié. Le charbon brûlé, sera payé par tête de cloutier travaillant dans la forge...

Ils demeurent d'accord qu'ils travailleront à la forge dudit Mare jusqu'à ce qu'il soit marié. Quinze jours après ce mariage, ils iront tous travailler à la forge du Champ Monnet.

Serrurier, ferronnier et armurier.

Sur les activités de ces métiers, les contrats que nous avons notés se rapportent à des baux de locaux, à des achats de matières premières et à des contrats d'apprentissage. Comme les compétences de ces trois métiers dans le cadre local restent à définir, voici seulement deux exemples:

– 1591, 11 juillet: Grégoire de Beausse d'Heurtevent, demeurant à présent à Falaise, est dit serrurier. Quelques jours plus tard, le 15, il est cité comme armurier. En 1610, il demeure à Argentan.

– 1599, 5 janvier: Guillaume Duroy du métier de maréchal, armurier et serrurier, fils Ancellot Duroy, en son vivant dudit métier de la paroisse de Lisores, s'oblige envers Pierre Haguays, fils de H.H. Guillaume, l'aîné de Mesnil Bacley, de le servir, en sa maison de son travail et de lui apprendre le métier de maréchal, armurier et serrurier, au mieux qu'il sera possible et qu'il pourra comprendre, ...

Pierre, pendant deux ans, fournira à Guillaume, les outils ainsi que son boire, manger et coucher. De plus il lui donnera une paire de souliers par an. Paiement de cette obligation en deux termes: 8 écus et 20 sols payable à Noël prochain et dans un an en fin de contrat 10 écus.

Maréchal ferrant.

C'est aucun doute le métier le plus courant dans le bourg de Livarot et dans les paroisses environnantes. A titre d'exemple voici quelques renseignements que l'on peut obtenir sur une lignée de maréchaux: le père: accord travail et le fils: besoin en charbon; richesse 1400 livres (à l'époque c'est une fortune pour un forgeron); accord de travail; stage de perfectionnement).

– 1627, 25 juin: H. H. André Le charpentier, maréchal de Livarot, s'est subis envers Eustache Véron, d'entretenir pendant un an, son soc et ferraille servant à sa charrue, pesant le tout 20 livres pour le prix de 20 livres tournois. Le dit Véron à livré (pour acompte sans doute) au dit Charpentier 2 boisseaux de pois, moitié pois blancs, moitié pois gris...

- 1663, 19 avril: Etienne Martin, charbonnier des Mouthiers Hubert a vendu à Simon Lecharpentier, maréchal bourgeois de Livarot, 27 sacs de charbon de bois rendu à Livarot, 2 sacs par semaine. Paiement pour le tout 43 livres 15 sols (25 sacs à 35 sols plus 2 gratuits pour le vin du marché).
- 1670: H. H. Simon Lecharpentier, fils et héritier de André, maréchal bourgeois de Livarot, vend à Guillaume de Montreuil, sieur du lieu, fils de Nicolas, marchand bourgeois de Livarot, des terres pour 1400 livres de principal avec 50 livres de vin.
- 1674, 11 février: Simon Lecharpentier, maréchal, bourgeois de Livarot, s'oblige envers Robert Langlois de Saint Michel de Livet, d'entretenir de fer pendant un an, ses chevaux et cavales...
- 1687, 22 janvier: Simon Lecharpentier, maréchal, bourgeois de livarot, s'oblige envers Jean Duval de la paroisse de Vendelière proche Coutances de lui montrer son métier de maréchal de forger de la socquerie, pendant un an pour 40 livres.

Forgeron noire œuvre maréchal serrurier.

L'appellation forgeron noire œuvre, disparaît à la fin du XVI^e siècle. Elle correspondait à une pratique de forgeage qui laissait généralement le fer noir, brut de forge. C'était sans doute pour bien marquer la différence avec le forgeron blanche œuvre qui avait la spécialité de livrer des produits figolés, qui étaient blanchis et aiguisés, si nécessaire, au moulin à émoudre.

Voici un exemple qui permet de se faire idée sur la polyvalence de forgerons et la situation des Forges Mézières situées à présent en bordure de la D 179 (route de Livarot à Lisieux).

- 1591, 25 avril: Lots et partages des biens de Jehan Mézière. Dans le deuxième lot, *il y a la forge assise en la paroisse de Mesnil Germain.*
- 1598, 2 avril: Marc Mézière, d'une part et Pierre Mézière se faisant fort pour son frère Michel font accord sur la séparation d'une pièce de terre... *Il y a 2 forges* et un jardin entre celles-ci. Acte suivant pour accord sur une haie: Pierre Mézière se faisant fort pour Michel, son frère et Germain Mézière, pour lui et Jehan Mézière, son frère, de Mesnil Durand.
- 1599, 7 juin: Bail de la forge Mézière, sise en limite de Mesnil Durand et Mesnil Germain, fait par Jehan Mézière fils de feu Pierre à Jehan Sence fils Jehan du métier de maréchal. Il y a de nombreuses réparation^à faire.
- 1599, 23 septembre: Jehan Sence, Gervais Mézière, tous deux de Mesnil Durant, *faisant état et métier de maréchal noire œuvre*, font des accords pour exercer ensemble leur métier en la maison que Jehan Sence tient à ferme de Jehan Mézière, le jeune, assise au Mesnil Durand. Bail de 3 ans commençant aujourd'hui.
- 1614, 3 mai: Pierre Mézière et Jehan, son fils, *du métier de maréchal* demeurant au Mesnil Durand, se sont subis envers Guillaume Collet l'aîné de Pontallery d'apprendre *le métier de maréchal serrurier* à son fils Roger Collet pendant 2 ans.
- 1636, 14 octobre: Guillaume Sence de Mesnil Durand, a loué à *Jehan Sence, maréchal en la dite paroisse*, 2 portions de terre: L'une en cour et plant avec une maison et un jardin à porée, appelée « *La petite cour de la forge* », assis au Mesnil Durand. L'autre, une pièce en labour. Le tout pour 11 livres par an.
- 1637, 1 janvier: Bail de la forge et terre de Pasquier Boulard, marchand ferronnier de Mesnil Durand, à Abraham Londres... (en 1591 et 1601 un Pasquier Boulard est cité maréchal de la Trinité du Mesnil Oury).

Notes sur les lieux de travail et d'habitation des forgerons et des cloutiers.

Les ateliers des forgerons et des cloutiers qui ne diffèrent que par les outils spécifiques à chacun des métiers sont de deux sortes:

La première, qui est la plus courante, correspond à celle décrite dans *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* à l'article « cloutier grossier ». La vignette de la 1^{ère} planche représente la boutique d'un cloutier. Dans ce genre d'établissement, le patron qui travaille avec un ou deux compagnons, habite au premier étage, avec sa famille, dans une unique pièce: « une chambre avec chauffe-pied ». Ce chauffe-pied, qui est une petite cheminée basse, laisse supposer qu'il ne devait pas être pratique pour faire la cuisine car celle-ci devait, sans doute, se faire, dans la fournaise de la forge. La personne qui actionnait le soufflet, avait la possibilité de s'en occuper.

Sans pouvoir situer ces petits établissements avec précisions voici quelques indications, qui permettent de se faire une idée des coutumes de cette époque.

– 1587, 26 décembre: Robert Fleury de Livarot vend à H.H. Jehan Fleury fils Philippe de Livarot, une portion de cour avec une maison servant à forge, avec les arbres dessus, contenant 12 perches, à prendre dans une plus grande pièce nommée la cours des Fleury, assise en la seigneurie de la Pipardière. Prix 21 écus sol (d'or).

– 1596, 11 février: Noël Basire et Pasquier Anneray, son frère en loy...loue...à H. H. Pierre Dubois de Lescaude, une maison servant de boutique ou d'ouvroir sur la grande rue de Livarot à coté de Guillaume Fleury, là où il fait sa forge du mestier de blanche-œuvre.

Quelques semaines auparavant (f^o 158): Guillaume Fleury du mestier de blanche-œuvre de Livarot a la jouissance de la cour qui fut Jehan Fleury blanche-œuvre...

– 1599, 19 juin: Pasquier Anneray, loue pour 6 ans à H.H. Jehan Basire bourgeois de Livarot, demeurant dans la ville de Lisieux, une petite boutique ou ouvroir étant sur la grande rue, du nombre des maisons qui furent à Martin Basire, pour y vendre et distribuer sa marchandise...

– 1621: Lots et partage des maisons qui furent à feu Laurent Bordeaux, vivant de la paroisse du Mesnil Bacley, entre Jean Furet et Françoise Bordeaux, sa femme, fille aînée et Rose Bordeaux fille puînée, affidée de Jehan Véron... Héritages situés sur une pièce de terre, au Mesnil-Bacley: 1^{er} lot, il aura la maison de la forge et la chambre sur celle-ci et le grenier (il y a des réparations à faire...). 2^{ième} lot, il aura l'outre plus de la maison de la forge... d'un bout de celle-ci: le chemin tendant à Saint Pierre sur Dive.

– 1622, 15 septembre: 2 lots et partage entre Nicolas et Nicolas Lefebvre frères, bourgeois de Livarot, tant aux droits et acquêts de ce qui peut appartenir à Sébastienne Vaupetiton leur mère: 1^{ier} lot, il aura une maison de fond en comble servant: le bas de forge et boutique, la chambre à demeurer et grenier dessus et une autre maison adjacente à usage de cellier. Compris aussi la « la petite aistre servant à présent de laiterie » et la chambre dessus. 2^{ième} lot, autre maison et boutique « qui fut Robillard » et une autre petite boutique.

Ces maisons se trouvent face à la halle à l'endroit où les cordonniers vendent des

souliers...

– 1636, 28 décembre: H.H. Cardot de Montreuil, fils Cardot, bourgeois de Livarot, baille à ferme pour 3 ans à Jeanne Durand, veuve de Pierre Mare et à Pierre Mare leur fils, présent et consentant, une chambre haute à usage de chauffe pied, une petite chambre à côté et le grenier. La place à fumier, la boutique et l'étal de devant, avec une portion de terre en jardin à portée, le tout situé en la bourgeois de Livarot...

– 1647, 29 janvier: H.H. Philippe Basire, fils et héritier en partie de feu Jean Basire de Lisieux, vendit à H.H. Nicolas Basire, marchand, bourgeois de Livarot, une portion de terre en jardin à portée, avec un maison étant dessus, construite de fond en comble en deux parties qui sont à présent en ruine. Cette maison et jardin qui sont bornés d'un côté par le manoir presbytère, sont assis au bourg de Livarot en franche bourgeoisie.

– 1663, 27 mai: Cardot de Montreuil baille à Guillaume Robillard et à Robert Brossoys, fils Philippe, blanche œuvre demeurant à Livarot, un maison basse servant de forge et une petite chambre sur celle-ci. Permission de mettre une meule à aiguiser devant la forge.

Prix 15 livres par an, en 2 termes: St Michel et St Jean Baptiste et 1 hache pour faire du bois.

La seconde, c'est une fabrique, qui emploie au moins dix personnes avec un souffleur, spécialement rétribué pour actionner les soufflets. Le patron qui est avant tout un marchand, et n'habite pas forcément au-dessus de la forge. Les ouvriers sont logés chez des particuliers dans le bourg avec la garantie du patron. Un ou plusieurs établissements de ce genre se trouvaient sur des pièces de terre situées sur ou à proximité des « Champs Monnet ».

A cause de servitudes, leur exploitation devait sans doute poser des problèmes d'accès:

– 1629, 6 juillet: H.H. Robert Vattier, bourgeois de Livarot, vendit pour 9 livres, exempt de rente foncière, foy et hommage, à H.H. Nicolas de Montreuil, bourgeois dudit lieu, une petite portion de terre faisant partie d'une plus grande pièce nommée « le Champ Monnet », que dit preneur ne pourra clore et souffrira qu'elle soit ouverte comme de présent, afin que les foires du seigneur baron de Livarot, s'y tiennent à l'avenir.

– 1641, 17 septembre: H.H. Robert Vattier, bourgeois de Livarot, baille à titre de ferme, pour 6 ans, à commencer le Noël prochain, à Jehan Bordeaux demeurant à Livarot, 2 pièces de terre, « joignantes l'une et l'autre », l'une en herbage nommée Coette, l'autre le champ de Monnet de présent en labour, laquelle en premier sera labourée et plâtrée à la prochaine saison de mars, où il fera du grain le premier jour de mai de telle essence qu'il avisera bien. Après ledit preneur souffrira chacune des foires de St Croix et St André, pendant 6 ans en ladite pièce du Champ de Monnet, et aura droit d'y mettre des râteliers, pour le bien et l'utilité des marchands qui exposerait en vente des moutons. Il recueillera le droit et paiement qu'il conviendra pour sa peine à la place dudit Vattier.

Selon Guilmeth cité ci-devant. Vers 1843 « La foire qui se tient à Livarot le 1^{er} jour de mai

(Sainte Croix) est spécialement destinée au commerce des vaches, veaux, chevaux et porcs; de même que celle qui s'y tient le 1^{er} décembre (Saint André) pour les bœufs et moutons ».

Pour 1641, nous n'avons pas relevé les dates de ces foires. Sans changement, ce champ labouré devait être difficile d'accès pour les usagers de la foire de Sainte Croix.

La régression de l'activité des forges et de la clouterie.

Malgré la crise causée par la guerre de cent ans, le plus grand centre de production métallurgique de Normandie: Verneuil, Breteuil, Conches, Rugles et L'Aigle, connaît un développement remarquable. Pendant ce temps à Livarot, à cause de la dévastation du pays et aussi sans doute de la pénurie de bois, cette activité, jadis qualifiée, industrielle repart très lentement.

Au XVI^e siècle, les deux privilèges, jadis accordés: détaxation du charbon de bois, droit de vendre et de distribuer privativement des faucilles, ainsi que le savoir-faire des forgerons, sont des atouts. Ceux-ci les rendent compétitifs et permettent de faire des ventes assez éloignées de Livarot, sur des marchés autres que ceux accaparés par le plus grand centre.

Cette prospérité est de courte durée, « Car se met en place, au bocage normand, dans le quadrilatère Vire - Flers - Domfront - Mortain autour de Tinchebray - Chamu, des fabrications de clous, serrures et autres nombreux objets de quincaillerie. Un artisanat dispersé en nébuleuse, profondément pénétré par les activités campagnardes, comptant à son apogée au XVIII^e siècle plusieurs milliers d'ouvriers à domicile, qui sera maintenu pendant quatre siècles. Cet artisanat était dominé par une minorité de marchands fabricants, seuls capitalistes dans cette structure auprès des maîtres de forges et de quelques marchands de bois qui, installés dans les gros bourgs et petites villes, fournissaient la matière première prise aux forges puis ramassaient pour la vente les produits fabriqués³³. »

Les marchands de Livarot font du commerce avec cette région, comme par exemple, le 23 août 1599: Robert Ozenne, blanche œuvre, de Livarot qui est en affaire avec Raoullin Hamats, marchand de la Lande Patry. En 1638, Guillaume Descosse de la Chapelle de Biche³⁴, a le bail d'un étal à la halle de Livarot, pour vendre sa marchandise de clouterie.

Dans ce contexte économique, le prix de la main d'œuvre est tiré par le bas. Les marchands choisissent les artisans qui pratiquent les plus bas prix.

Pour ceux-ci, le paiement des fournitures de fer, d'acier et de charbon de bois est de plus en plus difficile, à tel point que certains d'entre eux se trouvent en cessation de paiement et perdent leur indépendance. Pour subsister et redevenir solvable, ils sont obligés de travailler, comme de simples employés, chez des fabricants qui payeront leurs dettes.

Vers 1638, comme nous l'avons signalé ci-devant, la clouterie est dans le marasme. Quelques années plus tard, l'on s'aperçoit que la cause est la défection de certains artisans comme Maury Marie qui s'installe à Saint Désir de Lisieux. Il en est de même pour le maître de clouterie et négociant, Eustache de Montreuil qui s'en va exploiter une clouterie à Lisieux. Quelques années plus tard, il sera dit bourgeois de cette ville.

Les propriétaires de Livarot restés sur place, louent des locaux inoccupés à des commerçants de Lisieux pour vendre leur marchandise. Exemple:

– 1647, 11 avril: H.H. Cardot de Montreuil, fils Jean, bourgeois de Livarot, baille à

³³ Le fer contre la forêt: déjà cité.

³⁴ Cette paroisse ainsi que celle de La Lande Patry sont à présent dans l'Orne, canton de Flers,

ferme pour 3 ans à Jacques Mallet de Lisieux, une boutique assise à Livarot dont ledit preneur a joui précédemment et où il pourra vendre de la ferronnerie. Prix 7 livres par an.

Ce qui démoralise la population et qui donne de bonnes raisons de partir, pour ^{ceux} ceux qui le peuvent, c'est de 1637 à 1648, la subsistance et le logement de gens de guerre. Voici le premier et le dernier des actes notés:

– 1637, 2 février: Jean de Montreuil, l'aîné, et les habitants de Livarot: délibération pour la subsistance de la garnison de la compagnie de chevaux légion du sieur vicomte de « Montbas », par ordre du roi...

– 1648: Les paroissiens de Livarot, délibération pour le logement des gens de guerre, 5^{ème} compagnie du régiment de cavalier de Monseigneur de la Mailleraye qui est logée en ce bourg le 28 novembre. Compte et pouvoir donné à Jean Dampville.

Dans les années suivantes, reprise de la clouterie qui apparaît rentable pour le commerce de proximité: vente directe dans la boutique attenante à la forge, ou bien sur un étal sous les halles mais peu d'indications notables pour les forgerons blanche œuvre.

L'économie locale a changé, les cultures traditionnelles sont délaissées: le changement d'utilisation du moulin du Champ Monnet le prouve. Le commerce avec des gens « du pays du Maine » pour des bovins, prélude la mise en herbe et le recule de la production céréalière.

Par la suite, à Livarot et dans ses environs, les forges et la clouterie n'est plus l'industrie florissante de jadis, que M. Bisson a évoqué dans son discours du 21 septembre 1921.

Industriels de Livarot vers 1830³⁵. Peu d'habitants du bourg vivent de leur bien; ils sont tous industriels, et se divisent entre les professions suivantes, comme suit:

- 8 merciers – 7 boulangers – 6 menuisiers – 6 épiciers – 6 cafetiers – 5 bouchers
- 4 maréchaux – 4 cordonniers – 4 fabricants – 3 bourreliers – 3 revendeurs – 3 cabaretiers
- 3 médecins – 2 tailleurs d'habits – 2 mégissiers – 2 linotiers – 2 chapeliers – 2 serruriers
- 2 huissiers – 2 pharmaciens – 2 boisseliers – 2 charrons – 2 aubergistes
- 2 marchands de poteries – 2 charpentiers – 1 meunier – 1 ferblantier – 1 horloger
- 1 fabricant de briques – 1 marchand de fromage – 1 chandelier – 1 marchand de tamis
- 1 faïencier – 1 vitrier – 1 coutelier – 1 marchand de meuble – 1 revendeur
- 1 marchand de bas – 1 tanneur – 1 corroyeur.

Statistiques industrielles de 1836 pour Livarot: aucun cloutier, mais il y a des fabricants et des journaliers.

³⁵ La vallée de Livarot dans Topographie du Calvados. Caen imprimerie de Pagny. Auteur inconnu, sans doute c'est un tiré à part. Ouvrage consulté vers 1990 à la BM de Caen, aux fonds normand.

CLOUTIER GROSSIER,

CONTENANT DEUX PLANCHES.

PLANCHE I^{re}.

LA vignette ou le haut de la Planche représente la boutique d'un cloutier.

Fig. 1. Ouvrier qui met son fer au feu.

2. Ouvrier qui forge la lame ou le corps d'un clou.

3. Ouvrier qui a mis le clou dans la clouyere, pour en faire la tête.

a, b, c, d, billot du cloutier, avec tous ses outils

a, le billot.

b, le pié d'étape.

c, la clouyere.

d, la place.

e, la tranche.

f, v, poilles.

f, petite enclume.

g, marteau.

h, forge.

i, k, l, m, n, o, le soufflet avec son équipage.

p, q, le manteau de la cheminée suspendu par les tringles de fer r s, r s.

x, paquets de fer.

y, y, auge plein d'eau.

Bas de la Planche.

a, b, c, d, e, fiches ou fichenards.

f, f, clous ou chevilles à tête de diamant.

g, g, clous ou chevilles à tête ronde.

h, h, clous ou chevilles à tête rabattue.

i, clou de 18, à tête rabattue.

k, clou de 18, à tête ronde.

l, clou de 18, à tête plate.

Fig. 1. Emboutissoir.

1. Diamant.

2. Clou de quatorze.

3. Clou de dix.

4. Clou de six.

5. Clou de quatre.

6. Clou de deux.

7. Clou à latte.

8. Clou de tapissier.

9. Clou à bouche.

10. Clou à foulier.

11. Clou à river.

12. Clou de cheval.

13. Clou de ferrurier à bande.

14. Clou de roue.

15. m, n, o, p, pitons.

m, piton à tête ronde.

n, autre piton.

o, piton à deux pointes.

p, crampon.

16. Gond.

17. Bec de canne.

18. Bec de pigeon.

19. Clou à crochet ou havet.

20. Clou à crochet pour ciel de lit.

21. Patte.

22. Patte longue.

23. Clou à trois têtes.

24. Clou à deux têtes.

PLANCHE II.

Fig. 1. Cure-feu.

2. Escouvette.

3. Tiffonnier ou crochet à feu.

4. Tenailles.

5. Tenailles à crochet.

6. Tenailles à bidon.

7. Tenaillette.

8. Pince.

9. Harre & son ciseau ou tranche.

10. Marteau à frapper devant.

11. Poinçon.

12. Estampe à emboutir.

13. Estampe à manche.

14. Domestique ou valet.

15. Clouyere à clou.

16. Place.

17. Ciseau clos.

18. Tranche ou ciseau.

a, la tranche.

b, la baguette à couper.

19 & 20. Clouyeres à chevilles.

21. Pié d'étape.

22. Billot monté de toutes les pieces.

A, pié d'étape.

B, place.

C, ciseau ou tranche.

D, clouyere.

E, pince.

23. Marteau.

24. Ciseau ou tranche.

25. Clou rompu dans la clouyere.

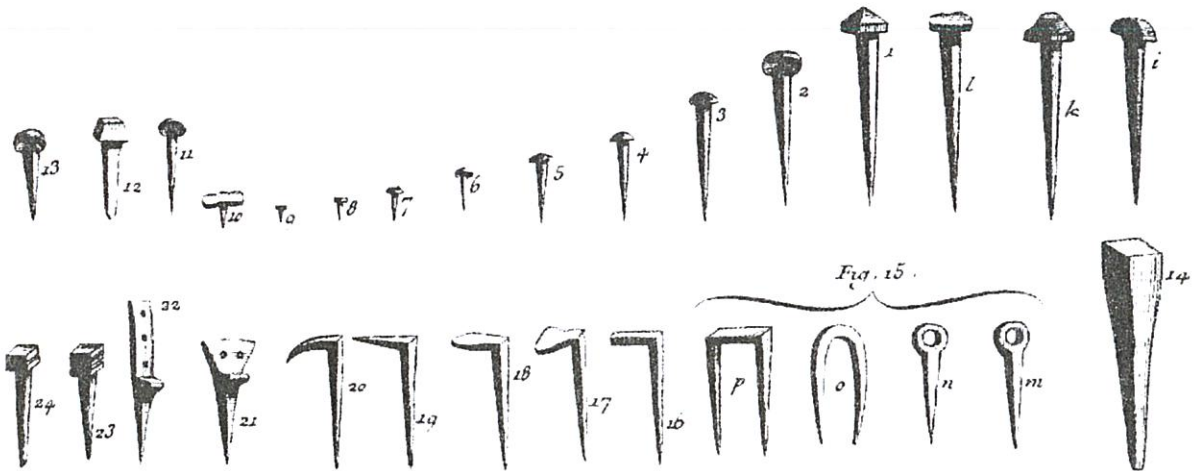
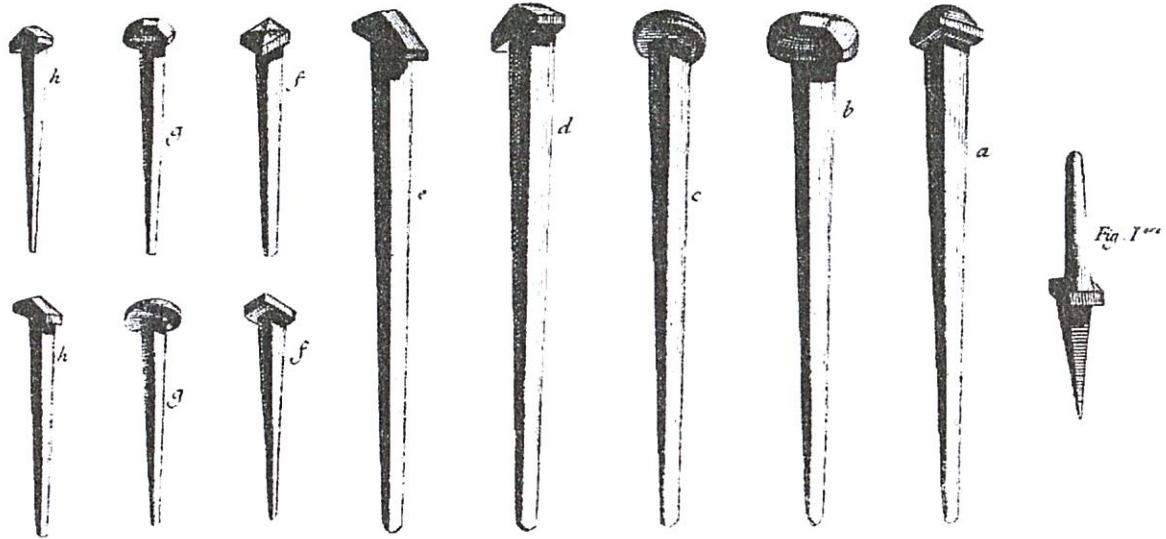
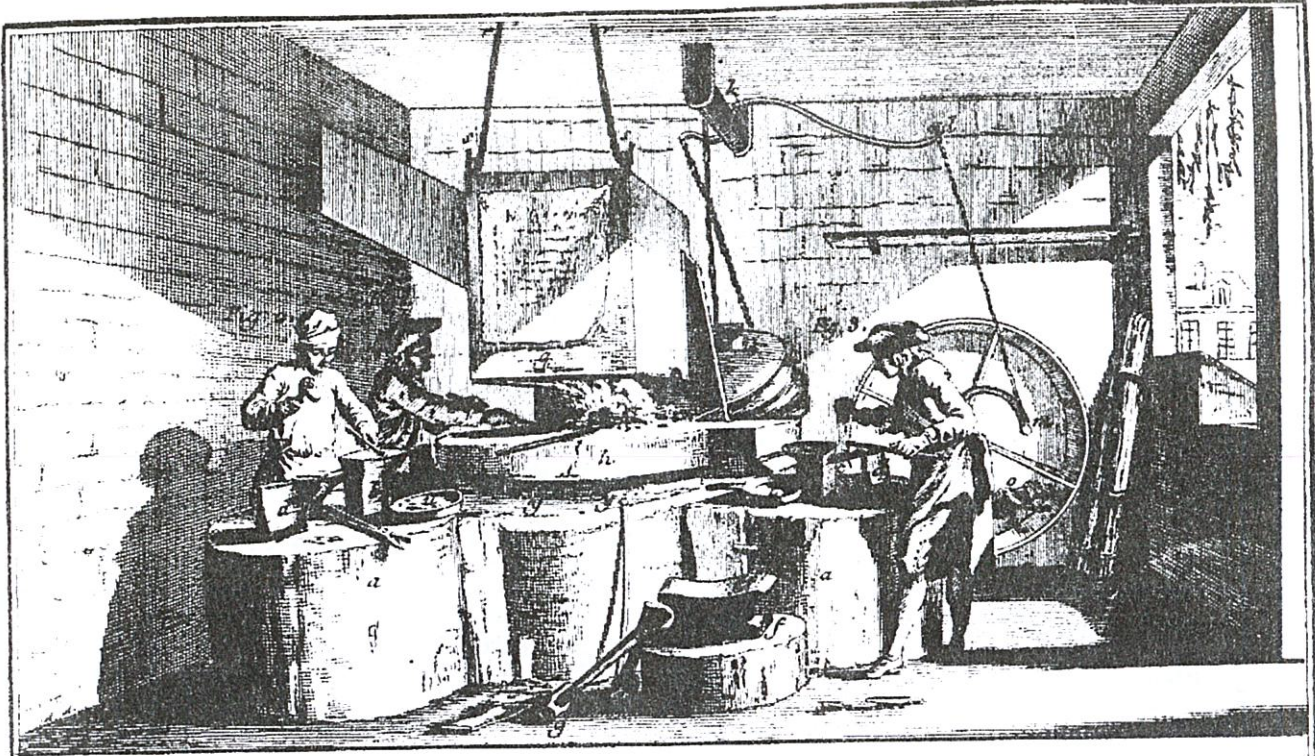
A, pié d'étape.

B, place.

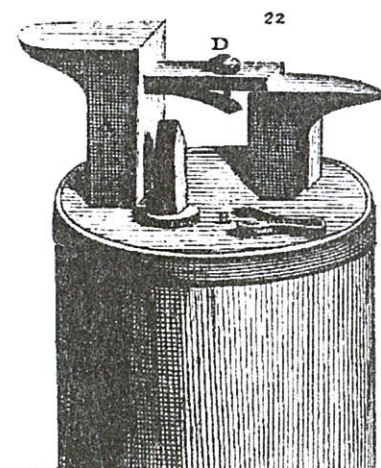
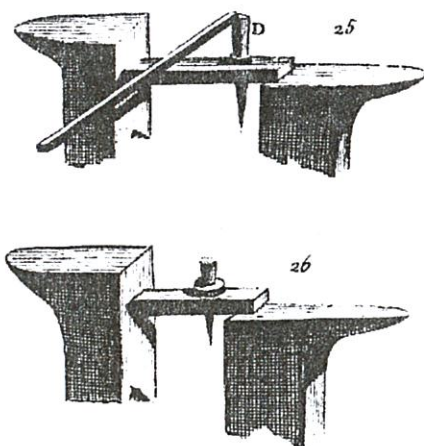
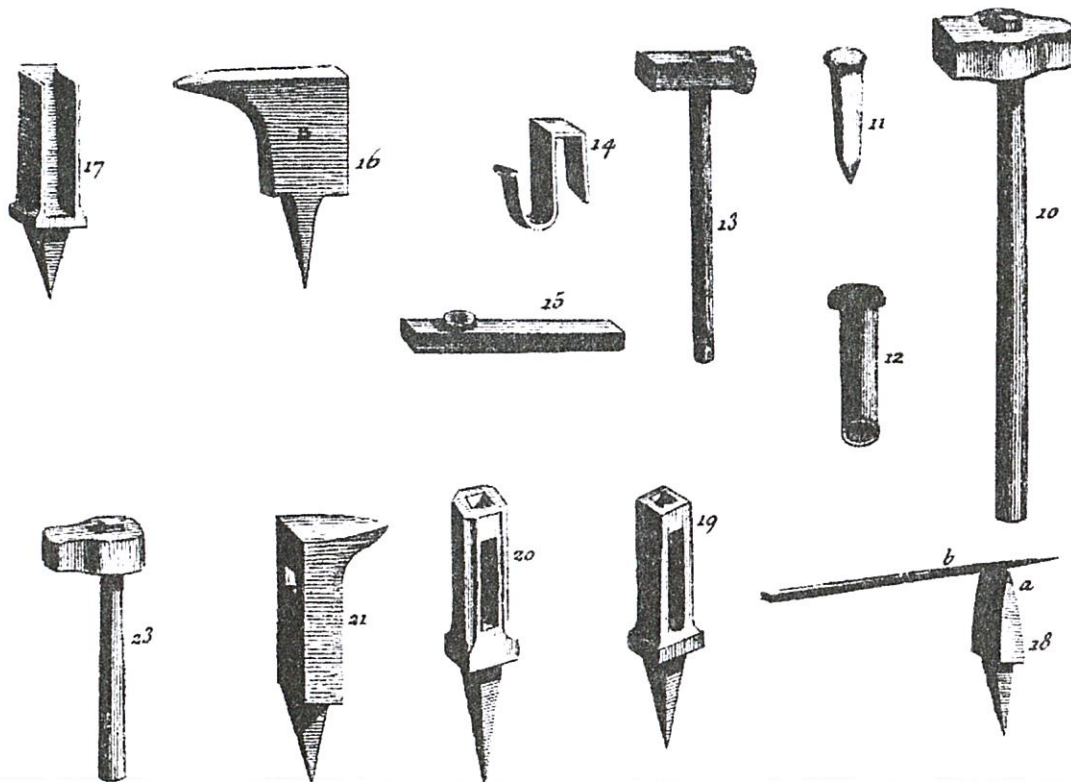
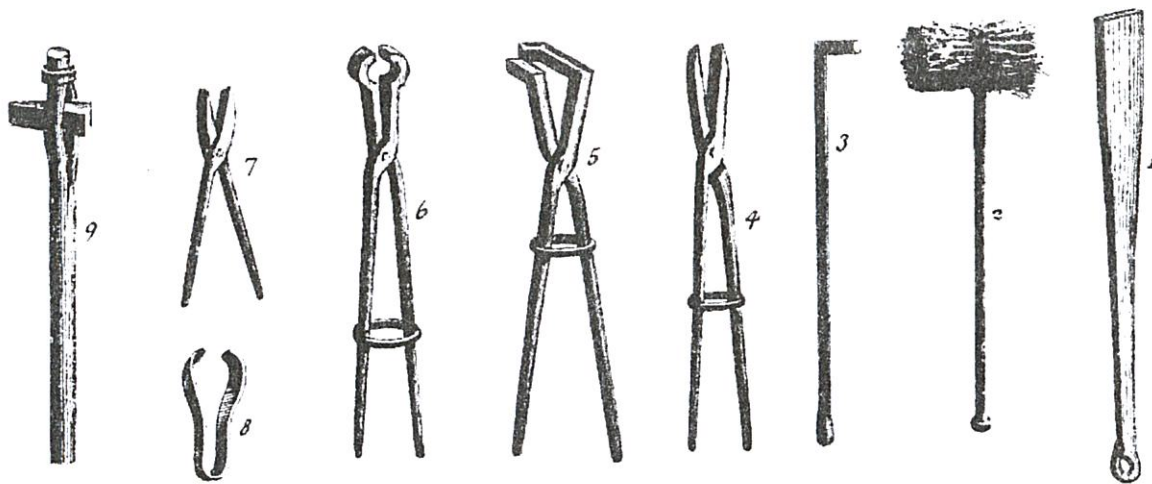
D, clouyere avec le clou rompu.

26. Clou dans la clouyere, la tête prête à être faite.

27. Rondelle du ciseau, fig. 24.



clouvier grossier.



Cloutier Grossier

LE GRONDE à SAINT- PIERRE-SUR- DIVES.

Quelques notes sur son histoire.

Mémoire interrogatif (non daté) du maire de St Pierre sur Dives au sujet d'un différent avec, notamment, M. Fleury, nouveau propriétaire de 2 propriétés situées des deux côtés du Gronde:

M. Fleury ayant acquis depuis peu une propriété traversée par le lit du torrent, considérant ce lit comme sa propriété privée, vient de l'obstruer, dans sa grande partie par un pilier énorme de pierres destiné à soutenir un pont.

Dans tous les contrats de vente et notamment dans celui, même, de M. Fleury, les abornements sont indiqués par l'expression: Cours ou ravin du Gronde, ce qui semble exclure toute idée de propriété sur le lit du torrent.

Maintenant, il s'agit de savoir si le torrent est la propriété des riverains au droit de leurs pièces de terre ou, s'il est du domaine public comme bien n'appartenant à personne ou, enfin, si c'est une propriété communale. On demande encore, si le cours de Gronde étant considéré comme propriété privée, les riverains supérieurs à M. Fleury auraient le droit d'empêcher celui-ci d'obstruer son cours. Il est bien évident qu'il pourrait en résulter un préjudice pour eux dans les grandes crues. Si, au contraire, c'est une propriété appartenant à la commune ou à l'Etat quelle est la marche à suivre pour réprimer l'entreprise de M. Fleury.

On observe encore, que M. Fleury a acquis la maison, cours et jardin d'une personne et que le verger ou enclos qu'il possède de l'autre côté de Gronde est le résultat d'une acquisition distincte et que les premiers possesseurs se sont toujours conformés aux prescriptions de l'autorité municipale et qui souvent enlevait ou faisait enlever les obstacles de divers genres qui s'opposaient au parcours des eaux et des personnes, lesquelles personnes se servaient du lit sec du torrent comme moyen de communication pour accéder à d'autres localités, que si le sieur Fleury n'était pas contraint de faire cesser les empiétements dont il s'arroge le droit, les voisins en amont ne pourraient plus pratiquer cette voie de communication avec les voisins en aval.

Lettre de Monsieur Feuguerolle, avocat à Caen, le 30.07.1849 - L'avocat,
soussigné a pris lecture d'un mémoire à consulter qui lui a été soumis au nom
du Maire de St-Pierre/Dives.

Il existe dans la commune de Saint-Pierre-sur Dives un ravin profond qui donne passage à un cours d'eau, lequel parcourt les communes de Vaudeloges, Tôtes, Lieury, Berville et St Pierre sur Dives, pour de là, se jeter dans la rivière de Dives. Ce cours est un véritable torrent dans la saison des grandes pluies et lors des orages, les eaux, alors, coulent avec une grande abondance et une rapidité extrême. Mais, dans l'été, il arrive que le lit du torrent soit entièrement à sec, à tel point qu'il peut servir de communication d'un endroit à l'autre. Toutefois, en hiver, ce torrent offre continuellement l'aspect d'un courant d'eau, puisque encore bien qu'il ne survienne pas de pluie, l'eau continue de couler, à petit débit.

Il s'agit de déterminer la nature de ce cours d'eau. D'après la loi I, S2. Dig. De FLUMIRIBUS, quelques courants d'eau sont perpétuels, d'autres ne sont que des torrents... (nous vous faisons grâce des mots latins)Il résulte de cette loi qu'un cours d'eau qui a lieu en hiver, n'en est pas moins un cours d'eau comme celui qui existe à toute époque, parce qu'il provient également des sources, seulement ces sources tarissent en été, mais l'une ou l'autre espèce de cours d'eau se trouve augmentée par suite des pluies et des orages. Ce qui démontre que le cours d'eau, dont il s'agit, a bien ce caractère et ne consiste pas seulement, dans la servitude imposée aux propriétaires sur lesquels il passe de supporter les eaux pluviales, qui, momentanément, viendraient à s'écouler, c'est que ce cours d'eau porte le nom de Ruisseau de GRONDE, que sur le plan cadastral, il est tracé sans numéro parce qu'il ne paie pas d'impôts conformément aux dispositions de l'article 103 de la loi du 3 frimaire an VII sur l'assiette de la contribution foncière, et qu'il porte aussi la couleur bleue qui est la teinte donnée par le cadastre aux cours d'eau.

A cette circonstance décisive, il faut ajouter que le lit du torrent est creusé profondément, en sorte que les propriétaires riverains ne peuvent s'en servir que comme clôture et qu'ils n'ont jamais fait aucun acte de possession sur le terrain qu'il occupe. Dans tous les actes qui se rapportent aux terrains qu'il avoisinent, on a toujours énoncé pour leurs abornements le cours ou ravin du Gronde, ce qui exclut toute propriété sur le lit du cours d'eau. Enfin, l'autorité municipale a toujours rendu des décisions concernant le libre cours de l'eau. Les voisins se sont conformés aux prescriptions par elle faites et les divers obstacles ont été enlevés, en vertu des ordres donnés. C'est l'agent-voyer qui a fréquemment déterminé l'alignement des propriétés riveraines pour faciliter l'arrêté à prendre par le maire de la commune et enfin, tout récemment

l'autorité municipale vient de faire niveler le sol du cours du ruisseau, afin de lui donner une pente convenable, de manière à faciliter l'écoulement des eaux. De tous ces faits, il résulte que le cours d'eau dont il s'agit doit être rangé dans la classe des cours d'eau ordinaires soumis à la surveillance de l'administration pour tout ce qui concerne la police et surtout pour prévenir les désastres qui pourraient résulter d'inondations. On voit même dans la loi du 16 septembre 1807- article 27 que la conservation des digues contre les torrents, rivières et fleuves est commise à l'administration publique. Nous pensons, en conséquence qu'il appartient au Maire de Saint-Pierre-sur-Dives, de prendre l'arrêté, ayant pour but, dans l'intérêt public et afin de prévenir les désastres d'une inondation d'imposer l'enlèvement de toutes constructions et autres obstacles qui nuiraient à la rapidité de l'écoulement des eaux sur le cours du ruisseau de Gronde dans l'étendue de la commune et injonction à tous les propriétaires riverains de faire procéder, sans retard, à la destruction de tous travaux, saillies et autres causes du retard dans la libre direction des eaux, faute de quoi, des mesures seront prises pour constater les contraventions. Il faudra, ensuite, faire dresser par le garde-champêtre ou par l'agent-voyer un procès verbal constatant la contravention de Monsieur Fleury, et de citer ce dernier, conformément au n° 15 de l'article 471 du code pénal, pour ne s'être pas conformé au règlement ou arrêté municipal et faire ordonner immédiatement l'enlèvement des constructions par lui faites. Cette citation sera commise à la requête de Monsieur le Maire de Saint-Pierre-sur-Dives, comme remplissant les fonctions du Ministère Public auprès du tribunal de simple police et il pourra en même temps agir au nom de la commune à raison de l'intérêt des habitants qu'il n'y ait pas d'inondations.....

Arrêté de Monsieur le Maire du Bourg de Saint-Pierre-sur-Dives, en date du 10 septembre 1853:

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du Calvados en date du 04 juillet dernier j'ai l'honneur de prévenir Messieurs les propriétaires, fermiers et riverains du cours Gronde qu'ils devront le nettoyer immédiatement devant leurs propriétés et faire disparaître tous obstacles au libre cours des eaux, tels que: pierres, arbres, remblais, déblais et autres causes, faute par eux de faire ces travaux, ils seront préposés, à leurs frais des ouvriers par M. Fourquemain, agent-voyer.

Une soixantaine de personnes sont concernées: Messieurs: héritiers Le Mort, boulanger - Vve Grandchamp-Molle - Devoyne-Dutilleul représentés par M.Demay de Berville - Gabrie Anatole - Veuve Jumel - Legrand - Letourneur-Thomas - Donné, épicier - Bourdon, représenté par M. Toutain, notaire - Roger,

charcutier - Coeuret, père, à la Halle - Saffray, représenté par Hébert - Veuve Germain - Quenot-Marais Alexandre - Briant - Veuve Quesnot François - Fleury Frédéric - Duchesne, libraire - Doublet-Lafontaine - Séjourné, menuisier - Letellier, rue de Falaise - Gouin - Veuve Picaut - Le Presbytère - Chopin - Hie, représenté par Fabien Célestin - Renault, aubergiste - Veuve Sébire - Melle Louvet représentant M. Arsène Angerville - Boucher - Veuve Toutain - Le Terrier - Harivel - de Lignerolles - Duchesne, représenté par M. Lemoine, huissier - héritiers Langlais - Lainé - Margerie - Jousse - Angerville-Longchamp - Le Boulanger - Lhormelet, représenté par M. Colas - Poutrel - Duret François - Lecesne, fille, rue St Benoît - Veuve Bertrand - Levavasasseur représenté par M. Lesage. - Lautour et veuve Guérin - Le Mort Anatole, distillateur - Martin Georges et Martin Eugène.

Sous Préfecture de Lisieux. Extrait des arrêtés de la Préfecture du département du Calvados du 5 août 1854.

Nous, Préfet du département du Calvados, Chevalier de l'ordre Impérial de la Légion d'Honneur: Vu une réclamation par laquelle le sieur Fleury propriétaire à St Pierre sur Dives demande qu'il lui soit accordé une indemnité pour les dommages qu'il a éprouvés par suite du curage du ruisseau Gronde le long de sa propriété.

Vu les rapport de l'agent voyer cantonal et de Monsieur le sous-Préfet de Lisieux:

- Considérant que dans l'opération de curage, telle qu'elle a été faite, l'agent-voyer paraît n'avoir agi que pour la bonne et stricte exécution de l'arrêté préfectoral du 30.07.1853 concernant les cours d'eau.

- Considérant que les empiètements successifs faits sur le ruisseau Gronde par le sieur Fleury ou ses auteurs.

Arrêtons que:

Art. 1^{er}: La réclamation du sieur Fleury est rejetée.

Art. 2: Une expédition du présent va être adressée à Monsieur le Maire de Saint-Pierre-sur-Dives aux fins de son exécution et de sa notification au réclamant.

ETUDE CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE L'EAU A LA POPULATION ET AUSSI POUR LE NETTOYAGE DE GRONDE.

Dans les années 1880 - 1890, la ville de Saint-Pierre-sur-Dives confrontée au désir de ses habitants à accéder facilement à l'eau potable et aussi au problème, toujours existant, du Gronde, qui, malgré l'arrêté du 10 septembre 1853 recevait toujours les immondices et autres matières de tous ordres et qui n'était nettoyé que lors de fortes pluies, se lança dans une étude pour trouver des sources capables de fournir l'eau nécessaire à ce projet.

Monsieur HIE, conseiller délégué fut chargé par le conseil municipal le 24 août 1886 de faire des études hydroscopiques au coteau du Quesnay.

« J'ai, dans ce but, exploré plusieurs fois (capteurs spéciaux en main) ledit coteau et je conclus comme suit :

*Nature des couches superficielles : le coteau du Quesnay d'une élévation d'environ 50 m. au dessus du niveau de la rivière est constitué d'une couche de terre végétale peu importante et au dessous une couche grisâtre à rognons de silex de perméabilité moyenne offrant sans doute sur un grand nombre de points des filons plus perméables aux eaux pluviales qui de ce fait descendent jusqu'à la 3^{ème} couche, composée de glaise jaunâtre à peu près imperméabilisée. De là, formation certaine de petits ruisseaux souterrains s'inclinant comme d'usage à peu près suivant les pentes visibles. L'ancien chemin de Mittois et les prés environnants sont le point le plus favorable dans le bassin de Gronde, où les pentes visibles du coteau exploré, sur le cours de Gronde, sont perpendiculaires au dit cours ou à peu près, à commencer au caniveau ménagé sous la route du Billot pour un ruisselet venant des mares du Quesnay et se prolongeant jusqu'au chemin partant de **l'auberge de Berville** et se rendant vers Lieury. Cette disposition est défavorable à la captation d'une source de quelque importance.*

On remarque, un pli de terrain formant comme un vallon demi-circulaire dont la végétation riante et tant soit peu aquatique dénote l'existence d'eaux souterraines et peu profondes. Les quelques sourcins, la source dite « minérale » en sont une preuve. Le vieux chemin de Mittois dessine à peu près le thalweg (ligne de plus grande pente) de ce vallon.....Si nous n'avions en perspective que la captation de cette première veine, je crois franchement, que mieux vaudrait ne pas la tenter, le vallon n'a pas assez d'étendue et l'eau obtenue serait bien en dessous des quantités nécessaires....

Débit de la fontaine dite « minérale ». Cette fontaine dite « minérale » est en effet tant soit peu ferrugineuse, mais cette question secondaire n'est pas en cause, aussi me suis-je borné à constater que son débit était d'environ 1 litre à la minute pendant la sécheresse. J'admet pour un instant, qu'à la source du Quesnay, j'ai vingtplié le débit, aurais-je obtenu assez d'eau pour laver

Gronde...L'intention du présent rapport n'est pas de décourager le conseil municipal dans les recherches hydroscopiques du Quesnay... mais de voir le problème avec réalisme.

Cette étude très poussée du terrain ne donne rien de très positif et Monsieur HIE tout en préconisant que peut-être, grâce à une certaine somme employée pour sondage, terrassement, creusement d'un puits emploi d'un moteur avec tous les accessoires et autres travaux annexes plus un responsable pour la surveillance du moteur(sans garantie du fort débit désiré) pourrait-être envisagé mais qu'on doit donner la préférence aux eaux qui surgissent du sol, sans l'emploi d'un moteur...

Nous avons été très surpris d'apprendre que la ville de Saint-Pierre-sur-Dives envisageait de capter les sources de Bernières:

- Ville de Saint-Pierre-sur-Dives. Dépenses approximatives devant résulter d'une distribution d'eau provenant des sources de Bernières: établissement de chambre de captage des sources - Construction de 2 réservoirs à St Pierre, l'un d'une capacité de 30 mètres/cubes recevant les eaux des sources, l'autre d'une capacité de 100 mètres/cubes situé à un point culminant de la ville - Terrassement et maçonnerie: 25.000 frs Ouvrages de canalisation (non compris les indemnités s'il devait en résulter) 85.000 frs. - Terrassements, tuyauterie, fontainerie, robinetterie, et machine devant transmettre l'eau du petit réservoir au grand réservoir, y compris l'installation et tuyau de conduite jusqu'à une distance de10.000 frs soit au total : 120.000 frs.

Projet qui, à notre connaissance, n'a pas eu de suite.

Entre temps, le problème de Gronde durait et perdurait:

Le 16.11.1890 des plans et devis sont présentés par M. Morin pour travaux de captation d'une source et établissement d'une conduite de 109 m. de long - montant du devis 4.100 frs.

- Le 4 mai 1887, appropriation du cours de Gronde, depuis la venelle des carrières (rue Albert Lépée) jusqu'au passage couvert de la Dives (propriété de M. Martin) soit une distance de 451 m 80 - nivellement complet du cours puis maçonnerie de béton de 0,30 m. de haut composé de cailloux de roche dure des carrières du Rocreux, cassés à l'anneau 0,05, bien lavés pour être entièrement purgés de terre et autres corps étrangers - le sable provenant de la carrière de Grisy - 343,635 mètres cubes de béton parfaitement posé et bien damé suivant la forme concave à 16 frs soit 5498 frs 16. + barrage contre la Dives, avec pieux, planches, garnitures en glaise :20 frs - réétalement et travaux imprévus: 779 frs 08 - honoraires de l'architecte:466 frs 66 - enlèvement des déblais,

transport à la brouette et dépôt à la décharge publique, dressement du sol en forme concave: 3.036 frs 10 . Ces travaux sont adjugés à M. Ménager (9.800 frs) moyennant un rabais de 15 centimes par franc.

Mais, par suite de malfaçons (paraît-il) le pauvre ne se trouve payé que d'une somme dérisoire et en plus, il devra payer les honoraires de M. Hébert, expert soit: 114 frs.

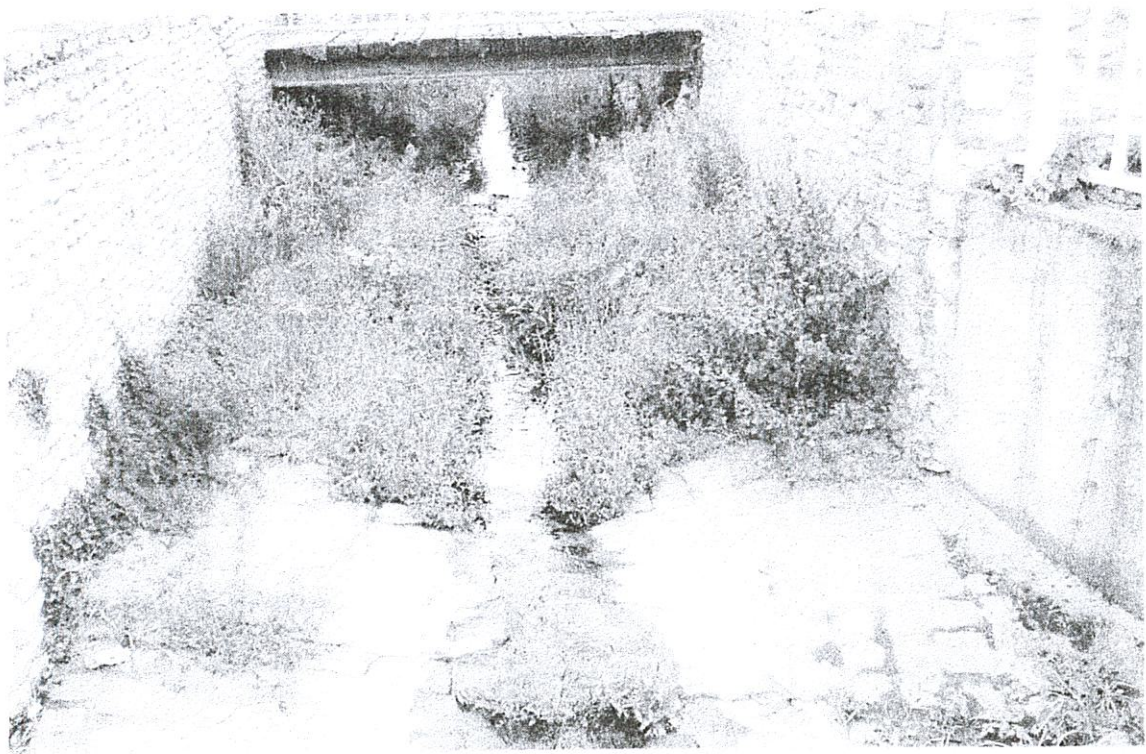
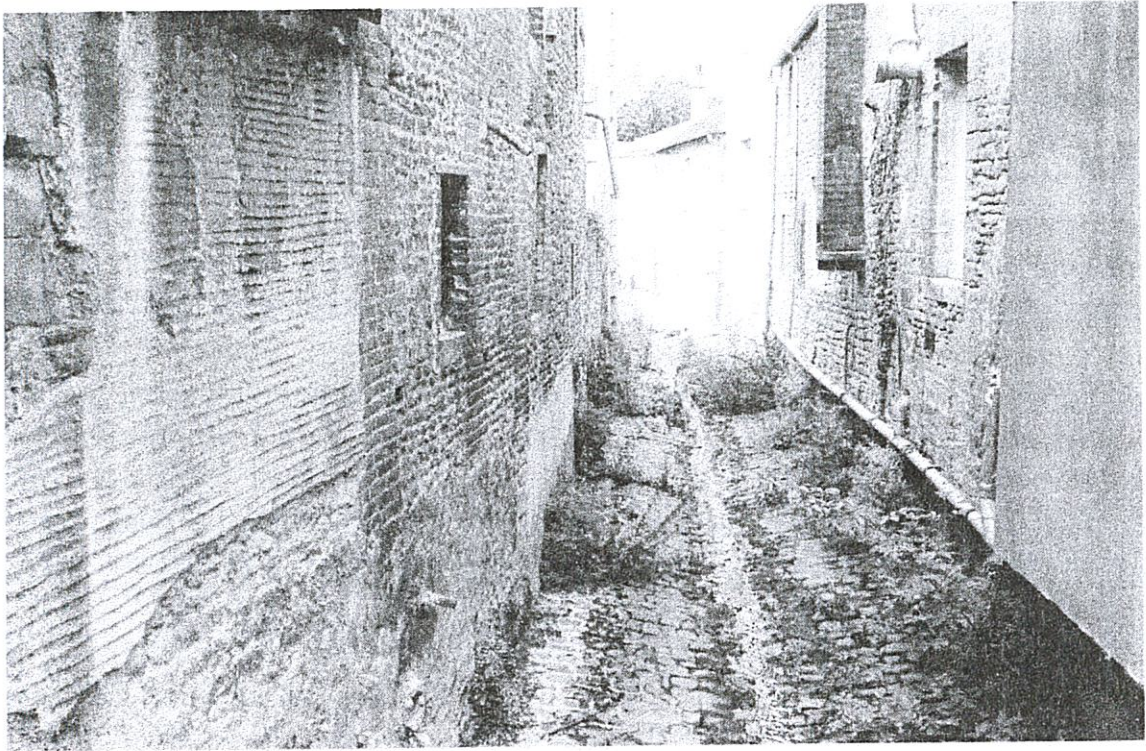
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 21.11.1889: le conseil considérant qu'il est parfaitement établi que les travaux faits par M. Ménager pour l'assainissement de Gronde ont été très mal exécutés, que la somme sacrifiée par la commune ne rendra aucun service et que M. Ménager est responsable de ses travaux, il ne recevra qu'une somme de 934 frs 83 + les frais d'honoraires de M. Hébert.

Monsieur Bisson dans son livre sur St Pierre, nous dit qu'enfin en 1892, le conseil , présidé par M. Fresnil, maire, chargea M. Binet, ingénieur à Caen de faire des recherches pour améliorer la situation de Gronde et de fournir de l'eau potable aux habitants. Il avait été, aussi, envisagé de prendre l'eau de la fontaine St Julien à Boisse, mais que la municipalité avait acheté la fontaine pour les besoins de ses propres habitants.

Il nous apprend, également, qu'après toutes les études et tentatives pour résoudre surtout le problème de Gronde une solution fut trouvée. A la suite du creusement d'un puits chez un M. Guillemain se trouvant entre la rue du Bosq et le Champ-de-Foire, il s'avéra que l'eau était de bonne qualité et abondante. Après des travaux importants, l'eau, enfin, puisée à l'aide d'une éolienne aidée par la suite d'une machine de secours pût alimenter 29 bornes fontaines pouvant servir de puisage, d'arrosage et de prises d'incendie, la construction de sept urinoirs et l'installation des postes d'eau aux écoles et autres bâtiments publics. A l'occasion de l'inauguration des eaux, une fête brillante, splendide même, fut organisée le 6 mai 1894. Les rues étaient partout décorées, et la coquette fontaine de la place de la mairie (transférée dans le jardin public dans les années 1980 - 1990) lançait ses gerbes d'eau dans lesquelles se jouait la lumière du soleil.

Malgré les injonctions faites aux riverains, les différents travaux exécutés au fil des années depuis quelques décennies, en juillet 1929, la salubrité de Gronde reste d'actualité. Les anciens pétruvien vont, sans doute se souvenir de certaines personnes citées ci-dessous:

- Certains riverains envoient le contenu de leurs fosses d'aisance dans le



Gronde ainsi que d'autres détritrus. Il résulte des déclarations de M. Le Maire que les dépôts qui obstruent le cours du ruisseau ne sont pas le résultat des apports naturels des eaux et constitués par des sables et vases mais des dépôts de décombres et ordures de toutes sortes jetés par les riverains (murs écroulés, éboulements, cabinets d'aisance, etc...

1/ M. Lefevre, entrepreneur, rue du Bosq - 2/ M. Jearnioux, Hôtel du Cheval Blanc: orifice amenant le fumier ou vase de sa cour, il est prévenu et a promis le nettoyage à l'avenir - 3/ M. Rousse, orifice amenant les eaux grasses de son abattoir (peut-être lui dire de mettre une grille à cet orifice de 30 cm²) - M. Roussel, mécanicien, rue de Lisieux - 5/ M. Lepoitevin, bourrelier, rue de Lisieux, 6/ M. Jenvrin, rue de Caen. - 7/ Cour Jamois-Dufour, rue de Lisieux - 8/ Mme Martin, cour Leverrier, le mur menace de s'écrouler dans le Gronde, un accident peut survenir...les cabinets de son jardin sont pleins et des infiltrations sortent à travers le mur. Mme Martin habite Paris, voir Maître Malais. 9/ M. H. Géneslay, cour Philipart, Robin, Lucas (dite Lucatine) et Jouchaux.

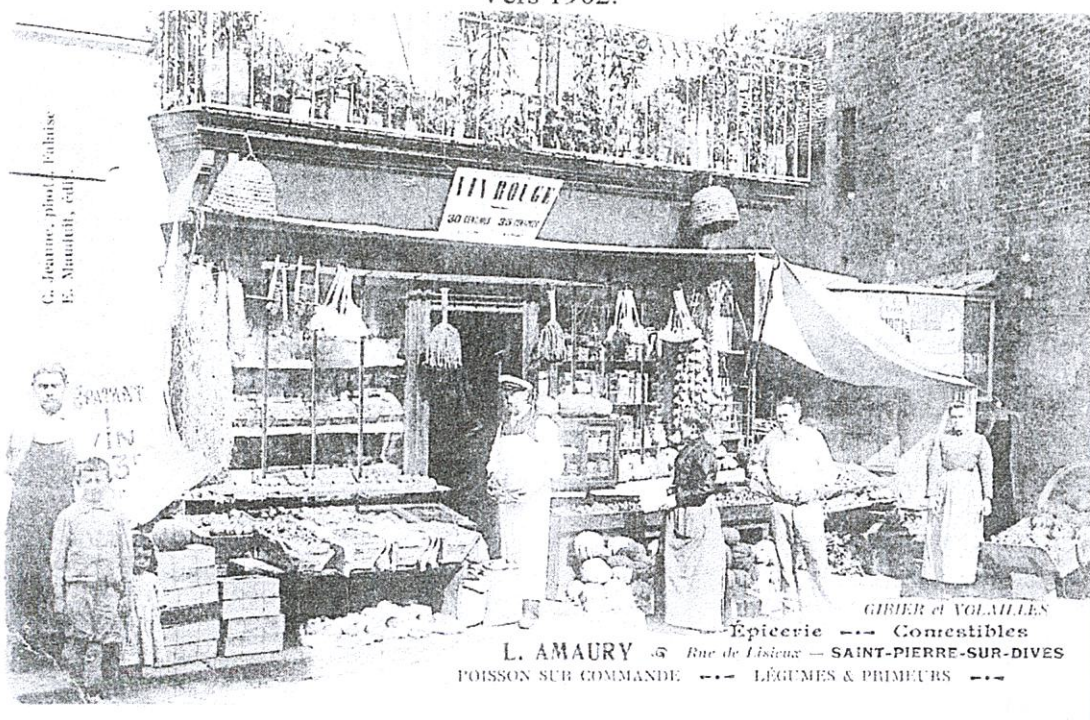
Notes personnelles sur le Gronde (Solange): Dans mes premières années d'école: 1934 -1935 j'étais chez ma grand-mère qui habitait, à cette époque dans la rue de Caen (pizzeria) Les cabinets étaient au fond du jardin au bord du Gronde, évidemment. J'ai un vague souvenir de mes réticences à y aller seule.

Nous avons habité, ensuite, dans la rue de Lisieux. En 1940, le jour, (il me semble que c'était un lundi, et nous attendions pour traverser et aller à l'école) où les premiers allemands arrivant à Saint Pierre, entassés dans des camions, nous jetaient, des bonbons et des chocolats que nous nous empressons de jeter dans le Gronde, à notre grand regret, mais les interdictions des adultes, et la peur que toutes ces friandises soient empoisonnées étaient plus fortes que notre gourmandise!!!

L'auberge de Berville: où se trouvait-elle? Une réponse serait bienvenue.

S. et H. PAUMIER, Jort, le 30 août 2011.

Vers 1902.



Vers 1914, le Gronde passe à droite du magasin sous l'appentis qui sert d'annexe.



HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES **Liste des Adhérents 2011**

Mme Andrée ADAM	14100 LISIEUX
M. Mickael ANGE	LISIEUX
ASSOCIATION LE PAYS D'AUGE	14100 LISIEUX
ASSOCIATION MONTVIETTE NATURE	14140 MONTVIETTE
M. Jean Pierre AUDAG	14140 LA CHAPELLE HAUTE GRUE
M. et Mme Jacques AUMONT	14170 AMMEVILLE
Mme Jacqueline BANDRAC	14160 DIVES SUR MER
Mme Isabelle BARA	14270 ECAJEUL
Mme Odette BARATTE	14170 TOTES
Mme Françoise BARRE	14370 ARGENCES
Mme Nicole BARRIERE	14170 MONTPINCON
Mme Josette BASTARD	14170 LIEURY
Melle Michèle BEAUFILS	14170 ST PIERRE SUR DIVES
Mme Jacqueline BEGUIN	14000 CAEN
M. Philippe BELLAIS	61120 VIMOUTIERS
M. Almir BELLIER	14170 BERVILLE
M. et Mme Michel BENARD	14170 TOTES
M. Jacques BERTHAUX	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Docteur Pierre BERTHAUX	27190 CONCHES EN OUCHE
M. et Mme Jean Claude BESNIER	14170 BRETTEVILLE SUR DIVES
M. et Mme Robert BEUDIN	14170 LIEURY
BIBLIOTHEQUE DE CAEN	14053 CAEN Cedex
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE France	75706 PARIS cédex 13
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	14032 CAEN cedex
M. et Mme Gérard BLAIN	27230 ST GERMAIN LA CAMPAGNE
M. et Mme Claude BLEE	14170 COURCY
M. et Mme Dominique BORDEAUX - PLEKAN	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Jean Claude BOSQUAIN	14510 GONNEVILLE SUR MER
M. et Mme Christian BOSSHARD	14340 CAMBREMER
M. et Mme Gilles BOUARD	14170 LIEURY
M. et Mme Yvon BOUILLE	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. et Mme Gérard BOURDON	14170 LIEURY
Mme Denise BOURGAULT	14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Eric BOURGAULT - VAUCLIN	14290 ST JULIEN DE MAILLOC
Mme Marie Louise BOURY	14420 POTIGNY
M. et Mme X. BOUTOILLE-BLOIS	14170 BOISSEY
M. Roger BREUIL	75645 PARIS cedex 13
Melle Monique BRIARD	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
M. et Mme Thierry BRICON	14170 MONTPINCON
M. Bertrand BRICON	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Michel BUFFET	14170 BRETTEVILLE SUR DIVES
M. et Mme Jean Alain CAIRON	14100 LISIEUX
M. Michel CALAIS	14140 LE MESNIL BACLEY
Melle Fabienne CANINI	14140 MONTVIETTE
Mme Micheline CANSIER	14170 TOTES
M. et Mme José CASTEL	14170 ST PIERRE SUR DIVES
M. et Mme François CAUCHARD	14170 ST PIERRE SUR DIVES
Mme Hélène CERTAIN	14170 SAINT PIERRE SUR IVE
M. et Mme Florent CHABOISSIER	14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
M. Daniel CHAMEAU	14270 MEZIDON CANON

M. et Mme Michel CHANU
 M. Armand CHOUQUET
 M. et Mme Michèle SAINT- Christian GAEL
 Mme Claire COEURET
 M. Jean Pierre COIRRE
 M. Pierre COMELLO
 M. et Mme Hubert CONTENTIN
 Mme Gisèle COOL
 M. Pierre COSNARD
 Mme Colette COTTIN
 M. et Mme Daniel COULIBOEUF
 Mme Claire COUROUAU
 M. Jean Pierre COUTARD
 CULTURE ET PATRIMOINE
 M. Antoine DALLIER
 M. et Mme Jean Jacques DARTHENAY
 Mme Françoise de CARPENTIER
 M. et Mme Daniel DEBIERRE
 M. et Mme Jean Pierre DEBRAY
 M. Jacques DELANGLE
 Mme Odile DELARUE - LE GUEVEL
 M. et Mme Alain DELATOUR
 M. Gilbert DELAUNAY
 Mme Chantal DELTENDRE
 M. et Mme Robert DEMERY
 Mme Yvette DENIS
 M. et Mme Gérard DENIS
 M. et Mme Hubert DENIS
 M. et Mme Raymond DEROUET
 M. et Mme Yves DESCHAMPS
 M. Roger DESHAYES
 M. et Mme Renée DESLANDES
 M. et Mme Alain DESPRE
 M. et Mme M. DEVAUX
 M. Louis DEWULF
 M. et Mme Claude DIARD
 Mme Thérèse DODEMAN
 Mme Christiane DORLEANS
 Mme Sabrino DORLIN
 M. et Mme Vincent DOUCHIN
 DRAC
 M. et Mme Jean Luc DRON
 M. René DROUET
 M. Denis DUBOIS
 M. et Mme Dany DUFOUR
 Mme Yvette DUGUE
 Mme Michèle DUHOMME
 M. Michel DUPERRON
 M. Bernard DUPUY
 M. Jean DUVAL
 M. et Mme Daniel DUVAL
 M. Claude DUVAL
 M. Bernard DUVAL
 Espace EVANESCENCE
 M. et Mme Emilien FARRUGIA

14140 LES AUTELS ST BAZILE
 14140 LES AUTELS ST BAZILLE
 14210 CHEUX
 14170 TOTES
 14100 LISIEUX
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 COURCY
 14100 LISIEUX
 22250 BROONS
 14100 LISIEUX
 14170 LIEURY
 75015 PARIS
 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
 14100 LISIEUX
 14170 ECOTS
 14140 SAINT JULIEN LE FAUCON
 14270 MEZIDON CANON
 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
 14170 BERVILLE
 14700 FALAISE
 14650 CARPIQUET
 14170 LIEURY
 14140 MONTVIETTE
 14140 SAINTE MARGUERITE DE VIETTE
 14530 LUC SUR MER
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 BERVILLE
 14430 DOZULE
 14860 BAVENT
 14140 SAINT MICHEL DE LIVET
 14130 BLANGY LE CHATEAU
 14170 ESCURES SUR FAVIERES
 14170 BERVILLE
 14140 LE MESNIL DURAND
 14140 LES AUTHIEUX PAPION
 14140 LIVAROT
 14170 MITTOIS
 14170 MONTPINCON
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 TOTES
 14052 CAEN cedex 04
 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
 14170 JORT
 14170 MITTOIS
 14170 COURCY
 14100 LISIEUX
 14100 LISIEUX
 14123 CORMELLES LE ROYAL
 14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
 14140 SAINT MICHEL DE LIVET
 14170 ECOTS
 14140 HEURTEVENT
 61120 VIMOUTIERS
 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
 14170 TOTES

M. et Mme Pierre FERRAND
 Mme Geneviève FEUARDENT
 Mme Juliette FOUCAUD
 M. Claude FOUQUIER
 Mme Françoise FRANCOIS
 M. et Mme Pierre FREMONT
 M. et Mme Jean Pierre GALLOU
 Mme Françoise GERAULT
 M. et Mme Pierre GIRARD
 Mme Mauricette GODET
 M. et Mme Jean et Marie GODET
 M. Armand GOHIER
 Mme Marie Reine GOHIN
 M. et Mme Antonio GONCALVES
 M. Bruno GONDOUIN
 M. et Mme Michel GONON
 M. Roger GOULET
 M. Marc GOURMEZ
 M. Jean GRAUDENS
 M. Alain GUERAS
 Mme Denise GUESDON
 M. et Mme Patrick GUESNON
 M. et Mme Gérard GUILLIN
 Mme Yvette GUILLOT
 M. et Mme Jean GUITTIER
 Mme Paulette HALBOUT
 M. et Mme Guy HARDOUIN
 Melle Martine HAUTOT
 Madame Marie HAUTOT
 M. François HAVIN
 Mme Jeanine HELIES MENE
 M. Jacques HEMERY
 M. Raphaël HEURTAUX
 M. et Mme Jean Pierre HOSTE
 Mme Marie Pierre HUAUME
 M. et Mme Denis HUET
 Mme Marie Thérèse HUGOT
 M. Georges HUGUENIN
 Mme Françoise JACQUEMARD
 M. et Mme Claude JACQUET
 M. Eric JAGER
 Mme Paulette JAMBIN
 Mme Eugénie JARDIN
 M. et Mme Bernard JAUSSET
 M. et Mme Pierre JEAN
 M. Jacques JOURQUIN
 Mme Elisabeth LACHAUME
 M. et Mme Bernard LAIDET
 M. et Mme Daniel LALIZEL
 Mme Françoise LAMBERT
 M. Jean LANGLOIS
 Mme Geneviève LANOS
 M. et Mme Jean LAPORTE
 M. et Mme Didier LAUNAY
 M. Christian LAUNAY

14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14140 SAINT GEORGES EN AUGE
 14140 LIVAROT
 88100 STE MARGUERITE
 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
 14170 GRANDMESNIL
 14170 GRANDMESNIL
 14340 BONNESBOSQ
 14140 SAINT GEORGES EN AUGE
 14130 LE TORQUESNE
 14140 LE MESNIL SIMON
 14170 BERVILLE
 14700 FALAISE
 14170 COURCY
 75008 PARIS
 14140 SAINT GEORGES EN AUGE
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 BRETTEVILLE SUR DIVES
 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
 14000 CAEN
 14170 BERVILLE
 14170 GRANDMESNIL
 14170 MONTPINCON
 14170 OUVILLE LA BIEN TOURNEE
 14140 TORTISAMBERT
 14140 LIVAROT
 14170 OUVILLE LA BIEN TOURNEE
 14170 ECOTS
 14130 LE MESNIL SUR BLANGY
 14170 TOTES
 14170 MONTPINCON
 14170 MONTPINCON
 14140 LIVAROT
 14140 LIVAROT
 CA90095 1530 LOS ANGELES
 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
 14700 LA HOGUETTE
 14170 LIEURY
 61200 AUNOU LE FAUCON
 75116 PARIS
 14170 ECOTS
 14170 NOTRE DAME DE FRESNAY
 14123 IFS
 14100 LISIEUX
 14170 VAUDELOGES
 14140 SAINTE MARGUERITE DE VIETTE
 75012 PARIS
 14170 MONTPINCON
 14170 BERVILLE

M. Claude LAUZANNE	75013 PARIS
M. Guy LE BRUN	14170 MITTOIS
Mme Mireille LE DRET	14370 ARGENCES
Melle B. LE PREVOST de la MOISSONNIERE	76760 BACQUEVILLE EN CAUX
M. et Mme Luc LE RETIF	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
Mme Josiane LEBERTRE	14170 BERVILLE
M. et Mme Jean Michel LEBERTRE	14170 BERVILLE
M. François LEBLANC BARBEDIENNE	92210 SAINT CLOUD
M. Philippe LEBOUCHER BISSON	14140 LE MESNIL BACLEY
Mme Nathanael LEBRETON	14270 MEZIDON CANON
M. Yves LEBRETON	14140 MONTVIETTE
M. Olivier LECABLE	14140 LESSARD ET LE CHENE
M. et Mme Bernard LECERF	14190 FIERVILLE BRAY
M. et Mme Jean Paul LECESNE	14170 COURCY
Melle Colette LECHENAULT	14200 HEROUVILLE ST CLAIR
M. Serge LECHEVALIER	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Robert LECHEVALIER	14140 SAINTE MARGUERITE DE VIETTE
M. Michel LECLERC	14140 SAINT MICHEL DE LIVET
M. Michel LEFEVRE	61200 ARGENTAN
Mme Yvette LEFRERE	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Yann LEGALL	93400 SAINT OUEN
M. et Mme Paul LEJEUNE	14170 BERVILLE
M. Dominique LEMAIRE	59390 LYS LES LANNOY
M. et Mme Claude LEMAITRE	14100 LISIEUX
M. et Mme Michel LEMIERE	14170 TOTES
M. Marc LEMONNIER	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
M. Henri LEMONNIER	14140 STE MARGUERITE DE VIETTE
Mme Marguerite LEPRIEUR	14140 MONTVIETTE
M. Guy LEPRINCE	14170 BERNIERES D'AILLY
M. Daniel LETOREY	14170 JORT
M. René LEVARD	78480 VERNEUIL SUR SEINE
M. et Mme Jean Luc LEVAVASSEUR	14170 TOTES
M. et Mme Jean Luc LEVRARD	14000 CAEN
M. Michel LEVRARD	14100 LISIEUX
M. et Mme Christian LEVREL	14170 MONTPINCON
M. et Mme M et J. M. LOUVET	14170 SAINT MARTIN DE FRESNAY
M. Jacques MALLET	14510 HOULGATE
M. Christophe MANEUVRIER	14170 ECOTS
M. et Mme Jack MANEUVRIER	14170 MONTPINCON
M. et Mme David MARCEAUX	14170 BERVILLE
M. Jacky MARIE	14170 HIEVILLE
M. et Mme Michel MARTIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme Yannick MARTIN	14140 LIVAROT
Mme Jacqueline MARTIN	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Gérard MAUBANT	14000 CAEN
Mme Françoise MAZELINE	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. et Mme J. P. MECKERT	14140 LE MESNIL GERMAIN
MEDIATHEQUE André Malraux	14107 LISIEUX cedex
MEDIATHEQUE de FALAISE	14700 FALAISE
M. Yves MESLON	14170 SAINT PIERRE SUR DIVES
M. Michel MESNIL	14000 CAEN
Mme Josette MEZIERES	14140 MONTVIETTE
M. et Mme Ronnie MEZIERES	14170 TOTES
M. et Mme Christophe MEZIERES	14170 TOTES
M. Claude MICHAU	61120 LE RENOUARD

Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot

14170 L'Oudon

Tel/Fax : 02 31 20 62 72

Email : j.maneuvrier@gmail.fr

.Bulletin d'abonnement et d'adhésion

Les abonnements sont habituellement renouvelés en fin d'année. Nous espérons que vous continuerez à nous manifester votre soutien et votre amitié en nous retournant le bulletin joint. L'adhésion permet de recevoir quatre bulletins en mars, juin, septembre, décembre. Le bulletin de juin constitue généralement le catalogue de l'exposition et se présente sous la forme d'un petit livre (voir : « Le cheval et l'homme » 2011, « Petits métiers oubliés » 2010, « Fermières en pays d'Auge 2009 » « Une forêt en Pays d'Auge 2008 »).

Nos projets pour l'année 2012 :

Exposition : elle sera consacrée aux boissons du Pays d'Auge

Le troisième dimanche de chaque mois : randonnées pédestres

Au mois d'août : Forum de l'archéologie et des Traditions populaires

Au mois de mars : Sortie en car

en septembre : « Sortie manoirs », à la découverte de l'architecture du sud Pays d'auge en voitures particulières

Les dates seront précisées lors de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2012

Nos tarifs n'ont pas changé :

Adhésion (nécessaire pour participer aux activités à cause des assurances) avec **abonnement** aux 4 bulletins: 20 €

Ou

Abonnement seul : 15.€

De nombreux bulletins sont distribués par nos administrateurs ; pour un envoi par la poste, il convient d'ajouter 6 €.

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom.....

Adresse.....

souscrit : adhésion avec abonnement : 20 €

ou abonnement seul : 15€

frais d'envoi (6 €) oui / non ci-joint chèque d'un montant de à l'ordre du Foyer rural du Billot

A le.....
signature